

CASAS

Rapport d'activité 2018

Pour Omar,

Avec lequel j'ai eu la chance de faire un bout de chemin, sur le parcours qu'il nous a été donné de vivre,

Pour tout ce qu'il m'a apporté, sa présence, sa chaleur, son amour de la vie, sa curiosité, sa générosité, son enthousiasme,

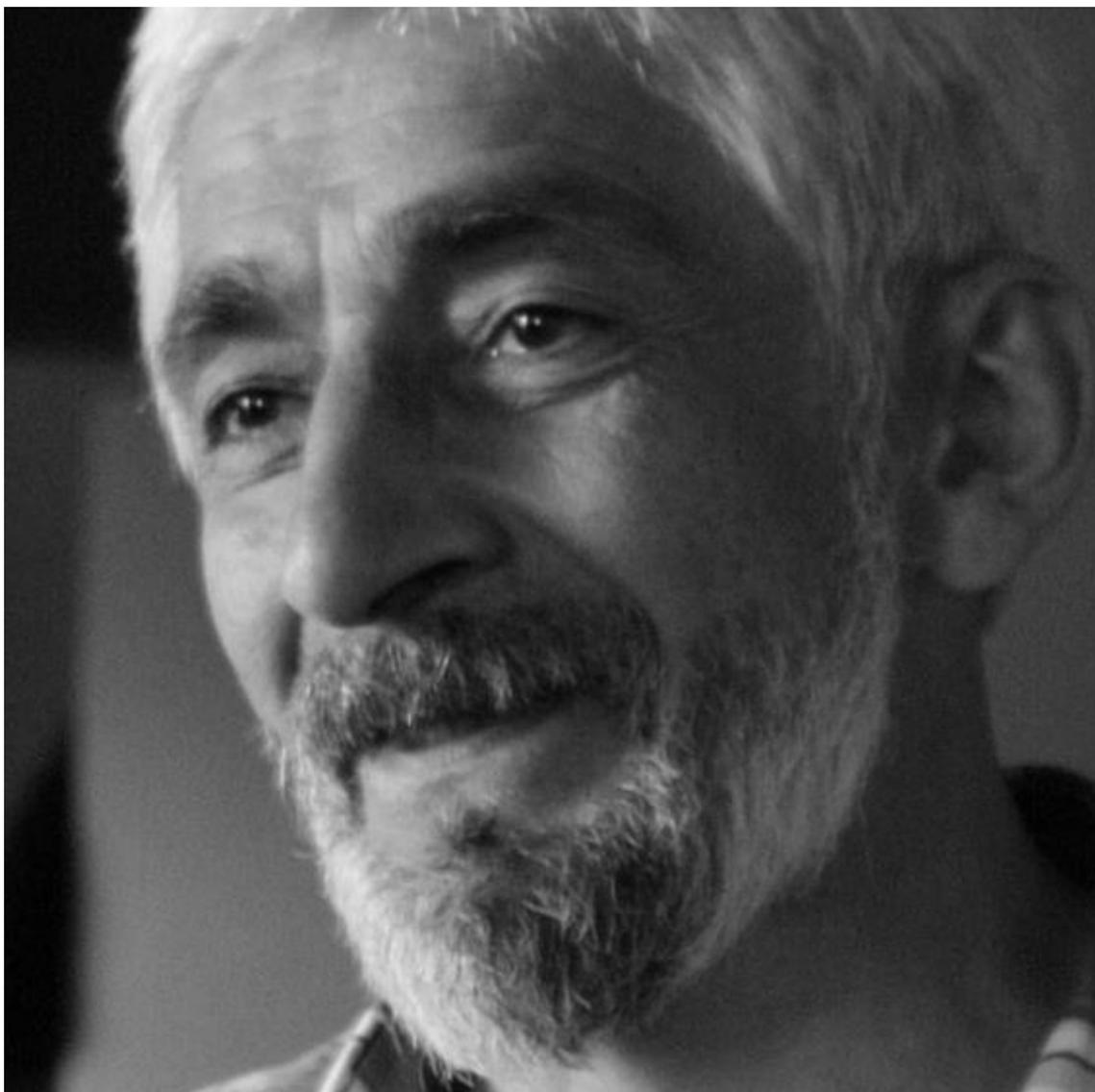
Pour tout ce que nous avons partagé, les petites choses du quotidien, nos projets et nos rêves, nos doutes et nos peurs,

Pour tout ce qu'il m'a fait connaître, sa Géorgie, sa passion de la nature, des plantes et des arbres, son goût pour la littérature et les mots,

Pour sa sagesse et sa folie, sa personnalité unique, son cœur immense,

Omar, tu nous as quittés comme nous partirons tous, aujourd'hui tu nous manques, tu me manques...

Christiane



A Omar Turmanauli, écrivain et poète géorgien, ami de CASAS de longue date... Il a rejoint notre équipe en 1996 en qualité d'interprète et traducteur bénévole en langue russe comme en langue géorgienne, offrant ses compétences, partageant ses connaissances durant toutes ces années, à l'écoute, discret et souriant, présent dans les moments forts et les creux de vague, attentif... Tu restes dans nos cœurs.

Seize ans de présidence...et alors ?

Présider pendant seize ans une association qui en compte un peu plus du double donne-t-il le droit de raconter ses batailles ? Je n'ai jamais eu l'âme d'un ancien combattant et je ne vais pas commencer, à l'aube de mes 80 ans, à ennuyer le lecteur avec des histoires passées. Mais répondant à une amicale demande de la Présidente en exercice, je conviens que le regard que je porte sur un parcours de cette durée peut avoir une utilité pour l'avenir de notre association. C'est donc dans cette intention et cette perspective que je vous délivre ces quelques propos.

L'histoire n'est pas innocente. Au cours de la période observée, CASAS est passé par trois stades. Le premier est celui où nous assurions le traitement des dossiers de demandes d'asile quasiment pour le compte de l'Etat ; nous tremblions pour obtenir a posteriori les financements nécessaires mais, bon an mal an, nous obtenions de l'Administration des fonds conséquents. Le second nous a fait perdre le statut d'interlocuteur direct de l'Administration qui ne voulait plus voir qu'une tête pour le Département, en l'occurrence la plateforme d'accueil logée au Foyer Notre Dame : nous devenions, non sans mal, les sous-traitants de cette plateforme et pour un nombre limité de dossiers. Enfin, troisième stade, nous n'avions plus accès aux dossiers des primo-arrivants, donc plus de financement d'Etat ; nous devenions les spécialistes des recours...sans financement public. Cette évolution n'était pas de notre fait mais bien celui du législateur qui cherchait le dispositif le plus adapté à sa politique. Le coup a été rude pour CASAS, notamment sur le plan financier, et sa faculté à s'adapter mise à rude épreuve !

Face à cette situation quels ont été les ressorts et les forces de CASAS ? Oserais-je dire une sorte d'insubmersibilité qui fait qu'en toutes circonstances y compris les plus défavorables, l'association trouve l'énergie, la foi du charbonnier pour déplacer des montagnes. Sans la détermination de l'équipe salariée, avec à sa tête, Pascale, sans l'opiniâtreté de tous ces bénévoles et stagiaires, comment peut-on faire face à tant de défis et le tout avec le poids de l'urgence ? Bien entendu il faut des moyens financiers, et quand l'Etat nous prive de l'essentiel de nos ressources, il faut bien trouver des relais, non sans avoir fait en interne le nécessaire pour limiter les dépenses. Les donateurs ont été à la hauteur de la détermination des bénévoles ; donateurs privés, paroisses protestantes et Ville de Strasbourg n'ont jamais fait défaut. Et puis des associations, des fondations sont venues assurer les compléments indispensables. Bref CASAS est un miracle renouvelé...et cela fait plus de trente ans que cela dure !

Tableau trop idyllique ? Les miracles sont-ils éternels ? CASAS a d'abord la faiblesse d'être une association isolée, sans forte structure sur laquelle s'appuyer en cas de nécessité. Trouver tout seul les solutions est une incontestable fragilité. Ce d'autant plus que l'association agit dans un domaine où l'Etat dicte la conduite à tenir ; une loi tous les deux ans, une législation qui punit plus qu'elle ne protège, une suspicion permanente à l'égard des demandeurs d'asile « qui ne le sont pas tous, mon bon monsieur, et qui

surfent avec les passeurs sur la naïveté des associations qui leur viennent en aide, suivez mon regard ! ». Enfin le financement jamais totalement assuré est une épée de Damoclès au-dessus de la tête de l'association, et ceci année après année.

Alors quelles pistes pour l'avenir ? Il serait tout à fait prétentieux de ma part de dire au Conseil d'Administration ce qu'il a à faire, mais je peux au moins énoncer les reproches que je peux me faire à moi-même, de ne pas avoir atteint au moins trois objectifs :

- Un financement pérenne ; les mesures énoncées ci-dessus (contribution de la Ville, dons de particuliers, soutien des Eglises Protestantes) n'assurent pas le financement intégral de l'association et la quête année après année de financeurs occasionnels ne constitue pas une garantie.
- Une solution partielle à la question précédente est sans doute dans l'élargissement de la base des membres de l'association. Accroître le nombre de membres pour une association qui a un tel but humanitaire dans une agglomération de 500.000 habitants ne devrait pas être une tâche insurmontable. Encore faut-il développer une vraie politique de communication en utilisant notamment les moyens modernes de diffusion.
- L'association plongée dans la perpétuelle urgence avec des moyens limités ne peut consacrer suffisamment d'efforts à son organisation interne et sa performance informatique. S'améliorer dans ce domaine c'est se donner des marges de manœuvre pour accomplir les tâches énoncées au point précédent mais aussi mieux assurer ce qui est la mission même de CASAS.

Diverses actions ont été entamées dans ce sens et je ne doute pas qu'elles seront poursuivies pour le plus grand bonheur de CASAS. D'autres verront le jour que nous n'avons pu mettre en œuvre. Ainsi va la vie d'une association, les présidents agissent plus ou moins efficacement et passent la main pour que d'autres poursuivent et améliorent le travail accompli. C'est le vœu que je formule pour que cette noble cause qu'est la demande d'asile ne sombre pas sous les coups et la pression des populismes et des racismes.

Jacques SCHEER



Introduction

CASAS fête cette année ses 35 ans d'existence, comment fête-t-on son anniversaire ? La fillette de la photo ci-dessus a fêté le sien dans nos locaux, entourée de sa famille et du groupe d'accueil des familles du mercredi. Cette photo illustre l'inventivité de CASAS face aux difficultés quotidiennes des solliciteurs d'asile non-hébergés en Centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Vous découvrirez au fil des témoignages comment CASAS imagine des réponses avec et pour ces demandeurs d'asile.



Pour la 35ème année, CASAS rend compte de son activité auprès de ses adhérents, amis et financeurs. Exercice difficile mais aussi temps suspendu, cet arrêt sur image nous rappelle qui nous sommes, quelles sont les valeurs qui orientent nos actions, soutiennent l'implication de chacun dans l'accompagnement des demandeurs d'asile.

Une domiciliation postale permet aux demandeurs d'asile non-hébergés de recevoir leur courrier. Au-delà de la nécessité de cette adresse dans leurs démarches administratives, c'est aussi l'existence d'un lieu symbolique d'ancrage dans la cité. Passer relever son courrier plusieurs fois par semaine, c'est être reconnu, nommé, et pouvoir discuter avec d'autres personnes. Lors des permanences, outre les questions relatives à la procédure, CASAS répond aux demandes d'aides d'urgence rendues nécessaire par la carence des dispositifs d'accueil, mais aussi les difficultés récurrentes à percevoir l'Allocation de demandeur d'asile.

L'année 2018 a été marquée par une nette aggravation des difficultés d'hébergement. CASAS, en coordination avec le Point Accueil Solidarité de la gare et des avocats volontaires, a créé spécialement un groupe de bénévoles et stagiaires. Ainsi, nous accompagnons ces personnes dans une procédure en référé au Tribunal administratif pour faire valoir leur droit à l'hébergement.

L'élaboration de la nouvelle loi encadrant les modalités d'accueil des demandeurs d'asile a mobilisé notre attention tout au long de l'année 2018. Avec d'autres associations et collectifs, nous avons tenté de faire entendre notre voix. Nous avons tenté de montrer comment certaines dispositions viendraient priver d'une protection des personnes réellement en danger.

L'intitulé de la loi choisi par le législateur donne le ton : « *LOI n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie* ». Commencer par penser le droit d'asile en terme de « maîtrise » avant même les droits humains, c'est afficher une politique qui ne vise pas d'abord ce qu'elle devrait.

En effet, la Convention de Genève de 1951 « *établit les normes essentielles minimales pour le traitement des réfugiés, laissant aux Etats toute latitude d'accorder un traitement plus favorable.* »

Loin d'accorder un traitement plus favorable, cette loi marque un recul certain : les demandeurs d'asile voient leurs dossiers traités plus vite, dans une atmosphère de suspicion. Plutôt que de s'assurer que la situation de la personne nécessite bien une protection, l'Etat considère *a priori* le demandeur d'asile comme un menteur.

C'est la logique même de la « *liste des pays d'origine sûrs* », en vigueur depuis 2005. Alors que la France accorde le statut de réfugié à des ressortissants de ces pays, elle considère *a priori* illégitimes leurs demandes d'asile. La nouvelle loi durcit encore les conditions d'accueil et d'instruction de leurs dossiers. Ainsi, cette loi dont les politiques nous ont vanté l'humanité, annule la seule disposition favorable de la précédente loi (2015), en refusant aux demandeurs d'asile originaires de ces pays la possibilité de se maintenir sur le territoire français jusqu'à la fin de leur procédure.

Cette disposition n'est qu'un exemple parmi d'autres chausse-trappes inventées par le législateur. Vous lirez dans les pages suivantes comment CASAS tente de conseiller au mieux les demandeurs d'asile placés en procédure Dublin, une disposition juridique kafkaïenne.

Nous terminons l'année 2018 dans la déception, mais aussi avec la détermination qui caractérise CASAS depuis 35 ans. Nous avons assisté depuis l'été dernier à une accélération des délais de traitement des dossiers, donc à un afflux du nombre de personnes déboutées de leur demande en première instance. CASAS fait face à cette difficulté depuis le dernier trimestre de 2018. Nous nous préparons aussi aux difficultés inédites qui ne manqueront pas de surgir dans la mise en application de la nouvelle loi. Des formations ponctuelles et régulières de l'équipe salariée, des bénévoles et des stagiaires sont organisées au fur et à mesure des évolutions constatées dans le traitement des dossiers par l'Etat.

Si un goûter d'anniversaire, une sortie à la neige, une séance de cinéma ou un atelier beauté peuvent paraître futiles, ils sont au contraire essentiels. Perdus et angoissés dans la procédure d'asile qu'ils subissent sans la comprendre, les demandeurs d'asile ont un besoin vital de vie « normale » pour ne pas sombrer dans le désespoir ou la rage. Nous tentons de rendre l'attente plus vivable et fertile pendant le temps de leur procédure.

Ces activités favorisent également les rencontres, la compréhension de la culture française et l'entrée dans la langue. Les demandeurs d'asile non-francophones se voient proposer des cours de français par l'Etat uniquement à l'obtention d'un statut de protection et pour un nombre d'heures insuffisant. Or les mois - parfois les années - de procédure épuisent l'énergie des personnes, du fait des mauvaises conditions d'accueil et de la précarité de leur situation administrative. CASAS propose immédiatement des

activités centrées sur l'apprentissage de la vie en France, étape nécessaire pour l'inclusion réelle des personnes dans la société.

Des cours de français collectifs ou un accompagnement individuel, un atelier d'écriture, un atelier théâtre, du soutien à la scolarité pour les enfants ou les adolescents sont des moments plus structurés d'apprentissage de la langue française.

Depuis 35 ans, CASAS est aussi un collectif. Collectif d'associations au départ, mais surtout un collectif de personnes, certaines présentes depuis les débuts, d'autres arrivées ou passées au fil des ans.

L'occasion m'est donnée de remercier tout spécialement l'équipe salariée de CASAS pour son engagement permanent dans le travail. S'il n'est pas possible ici d'honorer chaque salarié comme il le faudrait, laissez-moi tout de même saluer leur constance dans la réalisation du travail, en dépit de difficultés diverses que l'équipe a rencontrées en 2018. Pascale Adam-Guarino continue inlassablement - et avec le sourire - de diriger l'équipe, assurer le lien avec le CA et effectuer l'énorme travail de recherche de financements. Christiane Horvat, Ivetta Vartier, Blandine Fabre, Vivianna Le Drogo, Anna Petukhova et Timothée Bosselut sont ou ont été salariés de CASAS cette année, impliqués dans la coordination du travail des bénévoles, des liens avec les avocats, de l'interprétariat, de l'organisation des permanences d'accueil et de l'encadrement des stagiaires. Je profite de l'occasion donnée ici pour souligner spécialement le travail de Blandine, juriste salariée pendant près de 6 années, et que nous croisons maintenant comme bénévole à CASAS.

Les stagiaires se succèdent, certains pour un temps court, d'autres pour plusieurs mois. Nous avons décidé pour 2018 de financer le coût de deux stagiaires « gratifiés » tout au long de l'année. Ainsi, nous avons pu bénéficier de l'aide d'étudiants en fin de cursus d'études juridiques ou de futurs avocats: leurs compétences assurées et leur présence au long cours dans l'équipe de stagiaires constituent un appui important dans l'accompagnement des demandeurs d'asile.

La force de CASAS réside dans son équipe de bénévoles, chacun impliqué selon ses envies et ses compétences, à son rythme. Les différentes activités conviviales et culturelles, l'enseignement du français langue étrangère, l'administration de l'association, l'accompagnement au dossier et l'interprétariat sont les grands pôles d'action des bénévoles. Je voudrais souligner spécialement cette année le travail des interprètes bénévoles. Souvent anciens bénéficiaires de l'association, ils ont décidé de rester pour aider à leur tour, malgré les difficultés auxquelles ils ont été et sont parfois encore confrontés dans leur quotidien. Leur présence est précieuse pour les demandeurs d'asile qui se savent bien compris, et indispensable au travail des autres bénévoles.

Jacques Scheer a présidé le Conseil d'Administration de CASAS pendant 16 années, il a gentiment accepté d'écrire l'article qui ouvre ce rapport d'activité. Qu'il soit chaleureusement remercié pour son engagement, son calme et sa détermination dans l'administration de CASAS. Nous recevons avec reconnaissance ses conseils avisés - continuer d'assurer le financement des actions, élargir la base des adhérents et améliorer l'organisation interne et informatique. Le Conseil d'administration essaie de poursuivre la tâche continuelle qui lui est assignée. Sa composition évolue au fil du temps, l'occasion m'est donnée ici de remercier pour leurs actions les autres personnes qui l'ont quitté cette année, Charles de Goys et Gérard Loux, et de saluer les nouveaux arrivés.

L'association se conforme désormais aux dispositions du Règlement européen sur la protection des données : ce premier chantier urgent a été accompli, en même temps que notre système informatique connaît de grandes améliorations grâce à l'implication de bénévoles experts. Les membres du Conseil d'administration veillent également à faire connaître CASAS et ses actions, à informer sur la situation des demandeurs d'asile à Strasbourg.

Reste bien sûr l'épineuse question du financement des actions de CASAS. Comme l'a rappelé Jacques Scheer, nous ne percevons actuellement aucun financement de l'Etat. De 2015 à 2018, nous avons bénéficié de subventions spéciales de la part de diverses fondations, programmées sur une ou plusieurs de ces trois années et non-renouvelables. Ces aides ont été indispensables, et s'ajoutent aux dons que nous recevons régulièrement ou ponctuellement des adhérents et des amis de CASAS, sans lesquels il nous serait impossible de mener nos actions dans le contexte actuel. J'espère qu'au fil des pages de ce rapport d'activité, chacun de nos donateurs comprendra quelle utilisation est faite des dons que nous recevons et leur importance dans la poursuite de nos actions. Nous sommes également spécialement touchés par les événements organisés au bénéfice de CASAS, parfois avec l'implication des équipes de CASAS : concerts, festival de musique (MUZ), fêtes, collectes.

Vous trouverez dans ce rapport d'activité ce qui fait la vie de l'association, au fil des tableaux, témoignages et descriptions des actions CASAS.

Anne Marquis,
Présidente

Sommaire

Seize ans de présidence... et alors ?	par Jacques Scheer	page 4
Introduction		page 6
Historique		page 11
De grands changements dans l'équipe		page 14
L'accès à tous nos services : les permanences		page 17
La vie quotidienne		page 18
- Une adresse		
- Des soutiens matériels d'urgence		
- Le problème de l'hébergement		
Les démarches de la procédure d'asile		page 24
- La demande d'aide juridictionnelle		
- Le recours devant la CNDA		
- Le conseil aux Dublinés		
- Un soutien dans d'autres démarches		
- Chiffres et évolutions		
Le temps de l'attente		page 32
- Des cours de français collectifs		
- Un suivi individuel		
- Le moment familles		
- Des sorties et animations variées		
- Un atelier théâtre		
- Un atelier beauté		
- De nouveaux projets		
Alerte et sensibilisation		page 46
- Développements tous azimuts		
- Événements particuliers		
A l'appui de nos projets, une diversité de moyens		page 53
- Une équipe forte et plurielle		
- La formation		
- Les moyens financiers		
- Des aides en nature		
Conclusion		page 59
Annexes		page 61
- Sigles		
- Composition de l'équipe		
- Revue de presse et autres documents de communication		
- Bilan des visites de musée 2018		
- Courrier d'alerte aux parlementaires		

CASAS : trente-cinq ans d'histoire

Le Service Social d'Aide aux Emigrants, la CIMADE, le Secours Catholique et Amnesty International à Strasbourg faisaient, chacun de leur côté, le constat d'une action insuffisamment spécialisée de leurs structures en direction des demandeurs d'asile rencontrés. Travaillant ensemble, des membres de ces organismes décident alors, de créer une association moins institutionnalisée qui se consacre spécifiquement à la problématique de l'asile : CASAS naît le 28 décembre 1983, soit trois jours avant l'année 1984, ce qui explique que son trentenaire ait été fêté en 2014.

CASAS a connu, à ses débuts, des conditions matérielles quasiment héroïques puis moins difficiles les années suivantes, mais dans le même temps, une dégradation du contexte général pour les étrangers et les associations qui les aident, et des modifications profondes intervenues dans le droit d'asile.

Evoluer dans un contexte qui se dégrade

S'il est bien une chose qui ne risque rien à CASAS, c'est la mise à l'épreuve de nos capacités d'adaptation. Si nous comptons bien, il y a eu depuis la création de l'association quelque dix-neuf modifications législatives successives, soit plus d'une tous les deux ans. La première, datant de 1985 soit dix-huit mois seulement après la création de CASAS, marquait, selon Olivier Brachet, l'entrée en crise du droit d'asile, crise qui n'a cessé de se développer depuis.

Les autres temps forts de ces modifications législatives incessantes ont été :

- la loi de 1993 introduisant dans le droit français la législation européenne Schengen-Dublin sur les états responsables de la décision sur l'asile,
- l'ordonnance du 24 novembre 2004 qui crée un code spécial pour tout ce qui concerne les étrangers et le droit d'asile, le CESEDA, en vigueur depuis le 1^{er} mars 2006
- puis d'importantes modifications successives en 2003, 2007, 2015 et 2018.

CASAS a dû évoluer dans ce contexte mouvant. La première présidente, Claire Matteoti, a été suivie de neuf autres, à parité totale puisque CASAS a été présidé par cinq femmes et cinq hommes.

Les premières permanences avaient été abritées par la CIMADE mais très vite l'association a déménagé dans la maison jaune du quai St Nicolas, d'ailleurs suivie peu de temps après par la CIMADE. Une grosse opération de rénovation immobilière, menée à bien par Freddy Sarg, le président de l'époque, nous a permis d'améliorer sensiblement notre cadre d'action, de troquer les poêles à charbon à charger tous les matins, et dont les cendres devaient être vidées, contre des convecteurs électriques bien plus souples dans leur utilisation. Ce fut au prix de quelques bouteilles de la cuvée « Casalis » que chacun s'est appliqué à vendre....et à boire, pour aider à financer la rénovation. La « maison jaune » évoquée dans le film « Les éclaireurs », mais baptisée en fait « Maison Georges Casalis », naissait.

Nos salariés, stagiaires et bénévoles

Peu de temps avant, en 1991, nous venions de recruter la première salariée pérenne, grâce aux subventions accordées par la Mairie de Strasbourg. Devenue la cheville ouvrière de CASAS, Pascale Adam-Guarino atteindra bientôt les trente ans au service de l'association. Le plus étonnant est que nous n'ayons pas réussi à lui faire perdre ni son sourire ni son enthousiasme !

Malgré des recrutements divers de salariés qui, même sans être à plein temps, ont atteint le chiffre respectable de huit au meilleur des finances de l'association, cette dernière n'aurait jamais pu exister sans les bénévoles qui l'ont fait fonctionner pratiquement sans aide pendant sept ans, puis qui ont assuré des tâches de traduction, de rédaction, d'enseignement, d'accueil, de travail administratif et d'animation avec une fidélité, un professionnalisme et un sens des responsabilités qui n'ont jamais fléchi durant toutes ces années. Bien des fois, ce sont des personnes aidées par CASAS qui ont souhaité par la suite lui venir à leur tour en aide !

Du reste, c'est un des miracles de CASAS que cet engagement continu de nouveaux stagiaires et de bénévoles, alors même que le vent a tourné et que nous luttons actuellement pour notre survie. Le contexte de l'accueil des demandeurs d'asile s'est considérablement durci depuis la création de l'association et, à bien des reprises, CASAS a dû monter au créneau pour défendre, dans la mesure du possible, des conditions à peu près décentes pour l'hébergement et l'accueil des exilés. Les «accompagnateurs» qui aident à la mise en forme des recours s'appellent ainsi parce qu'à l'origine, ils accompagnaient les demandeurs d'asile à la Préfecture pour que leur dossier soit pris en compte. Nous avons remarqué que des personnes aux cheveux blancs respectables étaient les plus efficaces dans ce domaine.

De nouvelles missions et de nouveaux contextes

Par la suite, ce sont surtout les conditions d'hébergement qui ont provoqué des manifestations de protestation, des interventions auprès d'élus ou d'officiels, avec plus ou moins de bonheur selon les périodes. Mais les résultats ont été incontestables même s'ils n'étaient pas toujours à la hauteur des besoins. Simone Fluhr, une de nos anciennes salariées, y a beaucoup contribué, entre autres avec les films qu'elle a inspirés et/ou réalisés avec Daniel Coche, dont le dernier concernant spécifiquement notre travail, « Les éclaireurs».

Les relations avec les administrations et l'Etat se sont transformées. Les subventions européennes nous ont donné bien du fil à retordre et c'est en 2012 que nous avons cessé d'être un partenaire officiel pour ne devenir qu'un sous-traitant local. Cela nous a contraints à devoir nous contenter de quatre salariées, dont une en CDD et à temps partiel. Nous ne pouvons plus assurer l'aide à la rédaction du premier récit qui se fait actuellement dans des plateformes complètement débordées par les demandes et trop sous-dotées pour y répondre de façon satisfaisante. Pour l'instant nous nous battons pour essayer d'assurer, dans des délais souvent difficiles à tenir, uniquement les recours et des réexamens.

Si pour le moment nous y parvenons à peu près, c'est bien grâce à la conviction et au dévouement des salariées et à l'engagement sans faille des bénévoles : qu'ils en soient ici tous très chaleureusement remerciés.

Début janvier 2016, nous avons quitté avec nostalgie la « maison jaune » qui nous avait si longtemps abrités pour la Maison protestante de la Solidarité. Nous sommes toujours voisins de la Cimade mais maintenant aussi de la SEMIS et du Centre Social Protestant avec qui nous travaillions depuis longtemps. Nous ne sommes plus du tout soutenus par des fonds d'Etat, pourtant seul compétent dans le domaine de la demande d'asile, et nos seules ressources sont désormais l'aide des collectivités locales et surtout des dons privés, en argent et en temps également.



En matière juridique, nous pensons avoir touché le fond avec la réforme de 2015, censée transcrire dans le droit français les directives européennes sur l'accueil, alors qu'environ la moitié des demandeurs d'asile ne disposent toujours pas d'hébergement. Mais la récente réforme est arrivée à pousser encore plus loin les demandeurs dans la précarité : délais de rétention allongés sans égard pour l'absence d'efficacité et le coût de ces mesures, choix trop précoce d'une langue obligatoire et non modifiable, audiences en visio-conférence, privant du contact réel et si important lorsqu'on parle d'événements traumatisants, recours non suspensifs, etc.

Nous avons aussi adapté notre action en démultipliant les interventions individuelles ou en tout petits groupes pour le suivi scolaire ou l'apprentissage de la langue, les actions culturelles et les sorties, tout en continuant l'accompagnement administratif et juridique au travers de nos permanences et rendez-vous. Si l'avenir ne semble pas peint en rose, nous faisons confiance à nos équipes et à nos capacités d'adaptation pour pouvoir continuer à rendre plus sûr et plus humain le parcours des demandeurs d'asile qui arrivent dans notre région.

Alice Chavannes

35 ans... mais aux mêmes maux, les mêmes remèdes, et le socle des fondamentaux de CASAS demeure identique, ou presque: les demandeurs d'asile non pris en charge ne bénéficient non seulement pas d'un hébergement stable, mais pas non plus d'un suivi social et juridique et de soutien humain jusqu'à l'issue de la procédure comme ce serait le cas s'ils étaient logés en Centre d'Accueil CADA et comme ils y ont droit.

Nos actions, basées sur le constat des carences du dispositif d'accueil qui les pénalisent à tous les niveaux, viennent s'adapter au fil du temps aux modifications qui interviennent dans le domaine de l'asile, qu'elles soient pratiques, organisationnelles, ou encore législatives.

Toute entière placée dans l'ombre inquiète des mesures annoncées puis votées le 10 septembre dernier de la nouvelle loi « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie », 2018 n'a donc pas été pour autant une année d'attente immobile pour CASAS! Sur fond de continuité affirmée de nos actions habituelles, toutes en développement, de nombreux changements et évolutions ont ponctué la vie et le quotidien du travail réalisé par notre association au long de cette année.



De grands changements dans l'équipe

D'importants changements sont survenus dans notre équipe en 2018.

Tout d'abord, au niveau du **Conseil d'Administration**, après le départ de Charles de Goys, vice-président, le départ de Jacques Scheer, président de CASAS depuis 16 ans et celui de Gérard Loux, trésorier de l'association depuis 9 ans, ont suscité émotion et chaleureux remerciements au moment de l'Assemblée Générale. Deux nouvelles personnes, Jean-Jacques Saguin et Quentin Urban, ont rejoint le Conseil à cette même occasion, puis Anne Marquis, Quentin Urban, Jean-Jacques Saguin et Brigitte Fichet ont été élus respectivement présidente, vice-président, trésorier et secrétaire du Bureau lors de la réunion tenue par le Conseil fin juin 2018.

L'équipe des salariés a connu elle aussi des bouleversements. Après cinq ans et demi passés à CASAS, dont les 6 derniers mois à temps presque plein, Blandine Fabre (lire son témoignage page 50) a quitté l'équipe durant l'été pour mener de nouveaux projets. Suite à un bref interim assuré par Timothée Bosselut, elle a été, à compter de septembre, remplacée par Vivianna Le Drogo, éducatrice spécialisée, un réaménagement intervenant au niveau de la répartition des tâches des salariées à son arrivée. Par ailleurs, mi-septembre, Anna Petukhova, juriste, a rejoint l'équipe en remplacement partiel d'une personne en congé maladie.

Concernant **l'accueil de stagiaires**, CASAS a pour la première fois en 2018 pu accueillir des étudiants en stage long gratifié ; d'abord Timothée, élève-avocat, durant 6 mois, puis Anna, pour 5 mois, et finalement, de juillet à fin octobre, Eva, stagiaire juriste elle aussi. De nombreuses autres personnes ont bénéficié d'un stage cette même année, étudiants en travail social, en droit, en LEA (langues étrangères appliquées), en sciences politiques...

On enregistre aussi d'autres évolutions précieuses en 2018 concernant **les intervenants bénévoles**, avec :

- des personnes s'engageant fortement dans plusieurs domaines et faisant ainsi le lien entre les différentes équipes, permettant d'organiser des projets transversaux (sorties notamment),
- des experts en informatique venus à notre secours pour faire évoluer nos pratiques, sécuriser nos outils et contribuer à boucler plusieurs grands chantiers initiés de longue date dans le domaine de la gestion de l'association,
- la présence régulière d'une nouvelle bénévole assurant l'accueil à l'entrée de la Maison protestante de la solidarité le vendredi après-midi durant trois heures, travail souvent assorti de tâches administratives de longue haleine...

Un grand merci à chacun !

Se rapprocher du quotidien d'un avocat

« Après avoir intégré l'ERAGE, mon stage en cabinet d'avocat a été marqué par la grande liberté dont j'ai pu jouir ainsi que par les responsabilités qui m'ont été confiées. Dès lors, je souhaitais pouvoir continuer sur cette voie lors de mon Projet Pédagogique Individuel, ce qui signifiait trouver une structure qui me ferait confiance. Mon envie était de ne pas trop m'éloigner du quotidien d'un avocat, en rencontrant des « clients » et en travaillant sur des dossiers en achevant des procédures complètes, afin de ne pas perdre les habitudes que j'avais pu acquérir.

Dès lors, en intégrant une entreprise ou une juridiction pour un stage de 6 mois, il aurait été difficile, voire impossible, de retrouver des responsabilités et de bénéficier d'une autonomie comparable à ce que peut connaître une profession libérale. En tout cas, cette possibilité était facilitée par le fait de réaliser ce stage au sein d'une association à taille humaine. Il existe des associations de plus grande ampleur, avec une hiérarchie très pesante, comparable à ce qui peut exister dans certaines entreprises, mais je savais que l'association CASAS n'en faisait pas partie. Pour cause, l'association est indépendante par rapport à l'Etat, n'ayant pas de fonds publics autres que des subventions de la ville, et est autonome par rapport aux grandes structures associatives qui comptent des centaines de salariés.

Quand la Directrice de l'association m'a présenté les missions qui me seraient confiées, il était évident que cette association avait pour habitude de faire confiance, après les avoir formés, aux accompagnateurs qui rédigent les recours CNDA. Après seulement quelques semaines, j'ai eu la chance de bénéficier d'une grande autonomie pour fixer mes rendez-vous et traiter les dossiers qui m'étaient confiés.

Eu égard à l'activité quotidienne de CASAS, avoir une expérience de 6 mois au sein de cette association apparaissait être une très bonne méthode pour acquérir des compétences utiles à la profession d'avocat. D'ailleurs, nombreux sont les avocats strasbourgeois qui ont auparavant été stagiaires ou bénévoles pour l'association. Pour cause, il est question de rencontrer des particuliers lors de rendez-vous qui peuvent être comparés à des rendez-vous avec des clients, afin de leur expliquer les procédures et d'envisager avec eux la rédaction d'un recours auprès d'une juridiction.

Plus encore, passer plusieurs heures seul à seul avec un requérant, en présence ou non d'un interprète, est une expérience particulièrement enrichissante qui me permettra d'envisager sereinement mes futurs rendez-vous lorsque j'exercerai la profession d'avocat. Savoir s'exprimer, se présenter, trouver les mots pour que la personne se sente à l'aise, mais également savoir conduire la discussion pour aller à l'essentiel, sont autant d'habitudes qui s'acquièrent avec le temps et qui sont nécessaires pour exercer la profession à laquelle j'aspire.

Finalement, en 6 mois de stage à CASAS, j'ai pu expérimenter plusieurs dizaines de rendez-vous et créer des relations de confiance avec de nombreux requérants qui ont accepté de me confier leur procédure. Ces relations se rapprochent, je l'espère, de celles que je pourrai créer plus tard en tant qu'avocat.

En outre, en matière d'asile, les problématiques rencontrées sont humainement difficiles car il est notamment question de traitements inhumains et dégradants subis dans le pays d'origine, ou qui risquent de l'être en cas de retour. Aussi, j'ai été confronté à des cas de violence, d'homicide, de trafic d'être humain ou encore de criminalité organisée. En souhaitant intégrer une association qui travaille dans le droit d'asile, je savais que j'allais rencontrer des problématiques de ce type. Ainsi, lorsqu'il pratique un contentieux particulièrement humain tel que le droit pénal ou le droit de la famille, l'avocat est régulièrement confronté à des situations difficiles. Par conséquent, pour pouvoir évoluer professionnellement au sein de pareilles problématiques, il faut y être préparé et acquérir de l'expérience en ce sens.

Lors de mon stage PPI au sein de l'association, j'ai eu l'occasion d'être confronté à des dossiers particulièrement difficiles, qui constituent autant d'expériences nécessaires avant de prêter serment. Par exemple, j'ai pu assister une requérante qui expliquait avoir été contrainte de se prostituer au Kosovo et donc de fuir son pays. J'ai également pu travailler sur des cas d'homosexualité en Afrique, notamment au Cameroun avec des cas de lynchages publics, ou sur des agressions sexuelles. De plus, nombreux étaient les dossiers avec des problématiques politiques, dans des pays où les requérants avaient tout perdu suite à une alternance politique ou en faisant face à des autorités corrompues. La Tchétchénie en est un bon exemple, s'agissant d'un « Etat » totalitaire avec des risques d'attentat terroriste, ce qui pousse les autorités à faire usage de méthodes particulièrement violentes. Toutes ces situations ont donné lieu à des rendez-vous difficiles, où je devais demander à la personne de se remémorer des événements traumatisants.

De même, s'agissant des référés-hébergement, il était question d'accueillir des familles sans hébergement, pouvant justifier d'une particulière vulnérabilité. Ce contentieux sera exposé plus précisément ci-après, mais concrètement cela signifiait recevoir plusieurs fois

par semaine des familles dormant dans la rue avec des nouveau-nés, ou des enfants en situation de handicap.

Mon travail était d'envisager des solutions mais aussi de tenter de rassurer des parents en larmes, épuisés par des nuits d'errance. D'ailleurs, je devais régulièrement réussir à rester assez froid pour me limiter à exposer la procédure en expliquant pourquoi juridiquement l'association CASAS n'allait pas pouvoir apporter de solution malgré la présence de plusieurs enfants mineurs dormant dans la rue. (...)

Ces expériences difficiles, qui ont largement marqué mon stage à CASAS, me permettront, je l'espère, de mieux faire face aux situations auxquelles je serai confronté dans l'exercice de ma profession future. »

Timothée Bosselut
Extrait de son rapport de stage

L'accès à tous nos services : les permanences

Les deux permanences hebdomadaires sans rendez-vous, lundi et jeudi matin, constituent les principales portes d'entrée pour accéder aux différentes aides et propositions de notre association.

Le tableau des chiffres ci-dessous illustre bien à quel point elles ont été utilisées, à la fois par les personnes venues en plus grand nombre qu'en 2017, et par l'équipe, qui en a fait le lieu de l'offre d'un plus grand éventail de services.

Toutes les demandes d'information, d'orientation vers un partenaire, association ou avocat, toutes les demandes d'aide matérielle, d'inscription aux cours de français, d'aide pour solliciter le conseil juridique de CASAS, que ce soit pour introduire une demande d'aide juridictionnelle ou pour un accompagnement au recours CNDA, voire d'autres démarches encore, toutes les demandes d'hébergement, nombre des demandes d'inscription à des sorties, toutes ces questions sont drainées vers les permanences, pour y être traitées, en mobilisant pour cela un grand nombre d'intervenants, accueillants et interprètes, salariées, stagiaires et bénévoles, sur ces deux plages.

Dès lors, il n'est pas étonnant de voir progresser les chiffres : lors des **96 permanences** assurées en 2018, nous avons enregistré plus de 13450 passages, soit 37 % de plus qu'en 2017, et réalisé 5185 entretiens (+ 22% par rapport à 2017), durant les permanences elles-mêmes ou fixés sans délai : l'après-midi-même, le lendemain... Cela représente en moyenne **100 réceptions** par semaine, chiffre dans lequel ne sont bien sûr pas inclus les entretiens d'élaboration des dossiers.

Ce bond en avant s'explique surtout par le défaut d'hébergement même d'urgence touchant depuis fin 2017 toutes les familles primo-arrivantes jusqu'à leur éventuelle admission en CADA (voir plus de détails plus loin), puisque nous avons choisi de recevoir ces familles dans le cadre des permanences. Il n'en demeure pas moins que les conditions d'existence des demandeurs d'asile n'ont pas évolué favorablement en 2018, bien au

contraire, et qu'une part de l'augmentation notée dans nos accueils signe aussi l'augmentation de la précarité matérielle concernant notre public.

2018	Passages femmes	Passages hommes	Passages enfants mineurs	Passages de personnes au total	entretiens avec des familles	Nombre de permanences	Nombre d'entretiens réalisés ou induits
janvier	307	382	488	1177	209	8	450
février	242	295	461	998	176	8	348
mars	307	339	505	1151	216	9	407
avril	301	313	503	1117	204	8	404
mai	297	360	455	1112	221	7	442
juin	307	332	470	1109	217	8	437
juillet	350	379	494	1223	245	9	441
août	257	280	368	905	168	8	361
septembre	309	306	425	1040	208	7	384
octobre	331	422	471	1224	234	9	525
novembre	362	401	507	1270	256	8	550
décembre	335	337	459	1131	244	7	436
TOTAL 12 mois	3705	4146	5606	13457 (9812 en 2017)	2598	96 (95 en 2017)	5185 (4245 en 2017)

La vie quotidienne

Une adresse

Au 31/12/2018, on compte 133 adultes et 107 enfants domiciliés postalement dans notre association, soit 240 personnes au total. Le nombre de personnes bénéficiant de l'adresse de CASAS pour leur courrier n'a pas évolué depuis 2017 (241 personnes domiciliées fin 2017), les sorties compensant les entrées. Le service de domiciliation de la Ville a en effet pu proposer de nouvelles places en 2018 et absorber de nouvelles demandes.

Le patient travail de tri du courrier au fil du temps n'en demeure pas moins important, tout comme l'enjeu de ces moments de distribution où l'on peut expliquer le contenu d'un courrier, s'interroger sur le retard d'un document attendu, faire une rapide vérification et rassurer les personnes concernées...

Merci une nouvelle fois à Bernard, l'élément toujours stable de l'équipe courrier, très plurielle quant à elle : un « responsable courrier » différent pour le tri des lettres est désigné chaque semaine lors de la réunion d'équipe, ainsi que des personnes pour aider à la remise des courriers lors des deux distributions hebdomadaires, mardi et vendredi

après-midi. Après de Bernard, ce sont donc, au fil d'une année, plusieurs dizaines de personnes qui ont été successivement formées et qui participent à ses côtés à faire vivre ce service, mis en place il y a... 35 ans ou peu s'en faut !

Remise du courrier

Depuis plus de 5 ans, je suis bénévole à CASAS pour la remise du courrier.

Membre du réseau RESF (Réseau Education Sans Frontières), je suis venu à Casas, souhaitant participer à des activités permettant d'obtenir des résultats.

A l'occasion d'une Assemblée Générale, je rencontrai Pascale, la directrice, qui me proposa de venir au courrier.

Très vite, cette activité, dans laquelle je m'engageai, me plut ; en effet, les personnes domiciliées à Casas, sont, comme tout le monde, attentives au courrier qu'elles reçoivent, et c'est une satisfaction de leur remettre ce courrier attendu avec impatience (l'importance du contact humain).

Par ailleurs, tout d'abord à la Maison du pasteur Casalis, puis dans le nouvel et actuel local dans la Maison protestante de la solidarité, j'ai été amené à travailler avec Jeton d'abord, puis ensuite avec Ademir, deux demandeurs d'asile albanais de Serbie. Ce fut très sympathique. Nos deux amis ont dorénavant une carte de séjour, ce qui leur permet de se positionner pour l'avenir avec sérénité.

La remise du courrier a lieu 2 fois par semaine, 1h30 par séance, le mardi de 16h à 17h30 et le vendredi de 14h30 à 16h. Ce courrier à distribuer est préparé auparavant par les stagiaires et les personnes salariées (trop peu nombreuses, hélas).

Les stagiaires changent tous les 2 mois, mais je suis toujours là...

Pour terminer, je voudrais souligner l'excellente ambiance qui règne à Casas. La preuve en est que l'association n'a que 4 salarié(e)s mais compte plus de 280 bénévoles !

Alors, que tout cela puisse se poursuivre, indépendamment du contexte administrativo-politique, il y a tant à faire pour aider les personnes demandeuses d'asile.

Bernard Revollon
enseignant retraité

Des soutiens matériels d'urgence

En 2018, nous avons continué de délivrer des aides matérielles diverses aux personnes et familles en grande précarité venues nous solliciter.

Dans nos prises de décision concernant l'octroi de ces aides, nous avons dû tenir compte d'une nouvelle difficulté rencontrée par les familles. Celles hébergées par le 115 dans des hôtels se sont vues retirer une partie de leur allocation ADA, du seul fait de cette

mise à l'abri, et donc traitées comme les personnes qui bénéficient d'une prise en charge complète en CADA (à savoir, non seulement un hébergement et une petite allocation de subsistance, mais le suivi au long cours d'un travailleur social référent, voire les services complémentaires d'un juriste).

Types d'aide accordés en 2018	Montant en euros
Aide au transport « badgé » : remise de bons CTS pour une valeur de	5089,60
Tickets de cantine et prescription de repas chauds	4442,83
Aides exceptionnelles, dont prise en charge de nuitées hôtelières	1749,80
Timbres	109,26
Billets transport convocations OFPRA ou CNDA	1964,00
TOTAL	13355,49

Commentaires :

Aide au transport local:

Après l'augmentation enregistrée entre 2016 et 2017, l'aide badgé a continué de progresser fortement en 2018 (+45% par rapport à l'an passé), du fait du développement de cette aide sur une plus longue durée. Le nombre global de bénéficiaires quant à lui est en effet resté pratiquement identique, avec l'enregistrement d'une baisse au niveau du nombre des adultes, qui est passé de 170 en 2017 à 157 en 2018, baisse compensée par une augmentation du nombre des enfants concernés, qui passe de 79 en 2017 à 95 en 2018, soit 252 bénéficiaires au total (249 l'an dernier), 48 personnes isolées et les membres de 61 familles.

Comme annoncé l'an dernier, nous avons continué à prendre en charge les titres des enfants, les demandes d'AFASE n'aboutissant pas dans ce cadre.

Aide alimentaire :

L'aide alimentaire directe apportée par CASAS en 2018 est en retrait de 26% par rapport au montant accordé l'an passé. Cette baisse s'explique non par la baisse notable du nombre des bénéficiaires, mais du fait de la mise en place, à compter de septembre, d'un nouveau système pour la réservation et la facturation des repas à la cantine, et parce que pratiquement toutes les demandes d'AFASE que nous avons introduites pour les familles concernées (avec à la clé un temps de travail accru, mais pour un montant important, plus de 2400 euros) ont dans ce cas reçu une réponse favorable.

Nous avons également continué d'orienter vers diverses associations partenaires, pour des colis alimentaires ou une aide financière pour acheter de la nourriture, les personnes et familles disposant de la possibilité de cuisiner, soit sur leur lieu d'hébergement (certains hôtels 115 offrent cette possibilité), soit chez des amis ou des membres de famille pouvant les accueillir en journée, avec des répercussions positives pour l'ensemble de la famille: retrouver ses habitudes alimentaires, être actif dans les préparatifs quotidiens, retrouver son rôle dans l'architecture familiale...

Au niveau du nombre de bénéficiaires:

- En 2018, **69 familles et 26 personnes isolées** ont bénéficié d'**orientations alimentaires** de la part de CASAS.
- **56 enfants de 30 familles** ont été soutenus par le biais de la remise de **tickets de cantine** sur la période de janvier à juin 2018; de septembre à décembre, **25 enfants de 15 familles** ont bénéficié de la prise en charge de leurs frais de cantine dans le nouveau dispositif, grâce à l'accueil positif de demandes d'AFASE soumises avec notre aide au Conseil Départemental du Bas-Rhin.
- **12 personnes**, essentiellement des personnes isolées, ont bénéficié durant des mois de **repas chauds** prescrits par nos soins aux 7 Pains.

Le montant des **Aides exceptionnelles** remises en 2018 a diminué de moitié par rapport à 2017, tout en restant supérieur aux montants précédemment enregistrés. A nouveau, ces aides ont permis de prendre en charge des nuitées d'hôtel pour des familles ou des femmes isolées, des frais de crèche et d'autres soutiens en direction d'enfants, ainsi que des frais de chancellerie, pour permettre aux bénéficiaires d'obtenir sans délai le titre de séjour accordé.

Les frais de **timbres** ont encore baissé, l'usage du fax (vers la CNDA) ou de la messagerie électronique (vers les avocats notamment) se généralisant.

De même, le montant et le nombre des bénéficiaires des **Aides au transport pour se rendre aux convocations de l'OFPPRA et de la CNDA** ont continué de baisser en 2018, pour les mêmes raisons notées l'an passé : dans la plupart des cas, réalisation du trajet vers Paris en bus, avec un tarif bien inférieur à celui du train, et prise en charge de ce type de frais le plus souvent par les intéressés eux-mêmes, tous encore bénéficiaires de l'ADA jusqu'à l'issue de la procédure. La donne à cet égard changera certainement en 2019, avec, suite au rejet de leur dossier par l'OFPPRA, le retrait des conditions matérielles d'accueil, et donc du bénéfice de l'ADA, aux personnes placées en procédure accélérée...

En 2018, nous avons remis 24 aides de ce type à 55 personnes, dont 36 adultes (66 aides accordées à 80 personnes en 2017).

Le problème de l'hébergement

Depuis le tout début 2018, CASAS a pris le relais du PAS (Point Accueil Solidarité en gare de Strasbourg) pour les référés hébergement (en coordination avec un réseau d'avocats).

Cela fait en effet plus d'un an que les nouvelles familles qui arrivent pour demander l'asile à Strasbourg ne se voient plus proposer de mise à l'abri à l'hôtel par le 115 comme c'était le cas précédemment, et restent sans solution, à la rue.

Ces familles sont reçues dans le cadre de nos permanences d'accueil, où l'on recueille les informations d'état civil les concernant, ainsi que les éléments (état de santé, âge...) susceptibles d'étayer aux yeux du juge leur particulière vulnérabilité. Un réseau d'avocats volontaires est sollicité, dans le cadre de l'aide juridictionnelle, afin de défendre chaque

situation relevée devant le Tribunal Administratif par le biais d'une requête en référé liberté, dite « référé hébergement », afin de faire prendre « toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde d'une liberté fondamentale à laquelle une administration aurait porté une atteinte grave et manifestement illégale ».

Même si le droit à l'hébergement est un droit fondamental et que l'absence de domicile fixe place toute personne concernée dans une situation d'extrême difficulté et de grande vulnérabilité, il est à noter que ce sont seulement les cas les plus lourds au niveau de la santé et concernant des familles accompagnées d'enfants mineurs qui sont pris en compte.

Sur environ 300 familles ou personnes isolées primo-arrivantes non hébergées reçues dans nos permanences en 2018, un quart d'entre elles ont pu, suite à un mail d'alerte de notre équipe, être soutenues par un avocat dans l'introduction d'un référé hébergement devant le Tribunal Administratif. Nous ne connaissons pas la teneur de toutes les réponses du Tribunal, toutefois elles sont majoritairement positives. Par contre, certaines de ces décisions favorables n'ont pas été suivies d'effets concrets en termes de mise à l'abri rapide par l'OFII, ou avec un grand délai, avec dans quelques cas la condamnation de l'Etat à verser des pénalités de retard à cet égard...

Les autres restent sans solution, souvent sous tente dans des camps de fortune, avec toutes les conséquences que cela peut avoir. Un monsieur est décédé dans un de ces campements juste avant l'été 2018, laissant seul un fils tout juste majeur. Nous avons rédigé un communiqué pour dénoncer ce drame (en annexe).

Des initiatives citoyennes comme celle de JRS Welcome se mettent en place, un réseau de familles prenant successivement en charge une même personne isolée durant sa procédure d'asile. Nous avons orienté quelques personnes vers ces nouveaux partenaires, en complément des personnes et familles que nous avons pu faire abriter dans notre propre réseau de solidarité.

Les conditions d'existence de la majorité des primo-arrivants n'en demeurent pas moins extrêmement critiques.



Trier les demandeurs d'asile vulnérables

« Travailler pendant plusieurs mois sur la problématique de l'hébergement était une surprise car ce n'était pas ainsi que je visualisais mon stage lorsque j'ai débuté mon expérience au sein de CASAS. A mon entrée dans l'association, le rôle de CASAS était assez limité en matière d'hébergement, avec une liste de bénévoles acceptant épisodiquement d'héberger des demandeurs d'asile pour quelques jours.

Cependant, je savais qu'être confronté à des personnes sans hébergement et qui n'y sont aucunement préparées, telles que des familles, était difficile car les enjeux étaient particulièrement lourds à assumer.

L'association CASAS, tout comme les avocats qui pratiquent ce contentieux, arrivent bien souvent en bout de chaîne, c'est-à-dire quand toutes les autres solutions ont déjà été envisagées. Aussi, une personne sans hébergement vient à CASAS avec beaucoup d'espoir, car elle a entendu le cas d'autres personnes qui ont été hébergées grâce au travail de l'association. Cependant, très souvent les situations ne pouvaient pas permettre d'envisager un référé hébergement ce qui me poussait à devoir expliquer l'ensemble de la procédure pour justifier de l'impossibilité de saisir le juge administratif. Cette partie de mon stage était difficile car les personnes sans hébergement sont bien sûr très vulnérables, naturellement émotives, et je ne pouvais pas apporter une aide autre que juridique.

Aussi, il faut faire preuve de beaucoup de pragmatisme pour expliquer à une personne dans le besoin que notre rôle se limite à des conseils juridiques, sociaux, ainsi qu'à envisager la possibilité de se tourner vers le magistrat. On peut être tenté d'aller au-delà pour certaines situations qui nous touchent particulièrement, mais alors en réalité ce sont d'autres situations qui vont en pâtir. De plus, le risque est de créer une dépendance avec des personnes dans le besoin qui ne comprendront plus notre impossibilité à les aider davantage. De même, il faut faire preuve de beaucoup de patience et de pédagogie pour expliquer à un père de famille que ses enfants vont devoir rester encore à la rue plusieurs jours, voire parfois plusieurs semaines, avant qu'une solution ne soit trouvée.

Ces expériences sont importantes, car l'avocat qui exerce en droit des étrangers, mais également en droit pénal ou en droit de la famille, fait fréquemment face à ce type de problématique, avec des demandes auxquelles il ne peut apporter des solutions ou qui ne font pas partie de son travail. Aussi, si j'ai été marqué par les personnes que j'ai pu rencontrer et qui étaient dans des situations particulièrement intenable, je sais que j'aurai à l'avenir à procéder de la même manière en expliquant les procédures et pourquoi une solution favorable ne pourra pas être obtenue en saisissant le juge. Ce tri dans les dossiers fait partie de la mission de l'avocat, qui ne doit pas recourir au juge de façon abusive ou inutile.

De façon générale, même pour les familles qui pouvaient être concernées par un référé hébergement, les permanences en matière d'hébergement restaient des expériences humainement difficiles avec des situations dramatiques qui pouvaient s'enchaîner près d'une dizaine de fois en une matinée. Difficile de rester insensible devant un enfant souffrant d'un lourd handicap moteur ou devant un père ayant perdu ses deux jambes. Un avocat me rapportera d'ailleurs qu'un conseiller du Tribunal administratif, sortant d'une audience avec plusieurs référé-hébergement, s'est exclamé que c'était « la Cour des Miracles » en faisant référence à la gravité des situations. »

Timothée Bosselut

Sur ce même sujet, on peut lire aussi l'article d'Eva Lehner, qui a pris le relais pour le suivi de ces questions au moment du départ de Timothée (Voix de Traverses n°43, en ligne sur le site de CASAS ou disponible en version papier sur simple demande).

Les démarches de la procédure d'asile

En 2018 comme précédemment, CASAS a pris le relais de la Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile au moment de la décision de l'OFPRA à l'égard de la demande initiale, pour accompagner les demandeurs non pris en charge en CADA concernés par un rejet et les aider à faire appel.

Concrètement, quand une personne vient de recevoir le courrier de rejet de l'OFPRA, elle se présente d'abord dans une de nos permanences, où nous allons noter toutes les informations utiles à son accompagnement et lui expliquer le déroulement des démarches successives qu'elle va devoir effectuer, avec notre soutien.

La demande d'aide juridictionnelle

La première de ces étapes est pour la quasi-totalité des personnes qui nous sollicitent l'introduction d'une demande d'aide juridictionnelle, afin de pouvoir bénéficier de l'aide gratuite d'un avocat, qui défendra leur dossier devant la CNDA.

749 demandes d'aide juridictionnelle (soit 7,5% de plus qu'en 2017) ont ainsi été adressées au Bureau d'Aide Juridictionnelle de la Cour par notre équipe en 2018, au bénéfice de 1035 personnes (mineurs accompagnants inclus).

Introduites peu avant l'expiration du délai de 15 jours à compter de la date de notification du rejet de l'OFPRA, ces demandes ont presque toujours abouti à un accord, et le délai de leur traitement, avec la désignation de l'avocat, marquant le début d'un nouveau délai d'un mois pour l'introduction du recours lui-même, ont donné un peu d'air à notre équipe pour mettre en place l'accompagnement sur le fonds du dossier et décider d'une stratégie en concertation avec le conseil du requérant.

Ce système a toutefois été plus compliqué et stressant à gérer que le précédent, avec la tenue d'un planning complexe tenant compte des dates et délais successifs, pour éviter toute erreur, et un décalage entre le début de l'accompagnement et les entretiens conduisant à la rédaction du recours, augmentant le risque pour les personnes de recevoir dans l'intervalle une décision de rejet de la Cour sur simple ordonnance (sans audience)...

Le recours devant la CNDA

Depuis trois ans j'accompagne des demandeurs d'asile pour préparer leur recours devant la CNDA. Après avoir déjà beaucoup galéré pour venir en France, ils ont essuyé le refus de l'OFPRA et vivent en général dans une grande précarité. Je suis frappé par leur dignité, quelles que soient leurs origines et les raisons qui les ont poussés à quitter leur vie d'avant, leur pays, leur entourage. Quitter pour toujours. On a du mal à se représenter ce que cela veut dire. De rupture en rupture, no return.

Et puis cette attente interminable, ces mois passés à espérer des décisions positives, OFPRA, OFII, CNDA ... Que de patience ! Ce que je trouve fatigant aussi, c'est que les règles changent tout le temps. Nous qui râtons pour un oui pour un non, nous n'avons pas idée de la lourdeur de la machine administrative du droit d'asile. Ce système est assez inhumain. Une course d'obstacles.

Dans mes années d'étudiant, notre pays était admiré dans le monde entier comme terre d'accueil, pays des Lumières, pays de la liberté et de la fraternité. Avec le temps il est devenu rabougri, craintif, fermé, rongé par son chômage et son mal-être (il est loin d'être le seul).

J'admire aussi ces gens pour leur énergie. Ici, ils ont tout à réapprendre, les procédures administrative, la langue, la vie de tous les jours, trouver à se loger, attendre.

A écouter leurs récits je découvre, souvent avec surprise, les mille problèmes politiques ou sociaux de pays comme le Bangladesh, le Kazakhstan, l'Albanie, le Congo, le Nigéria et bien d'autres. Parfois même des pays ou des populations qu'on ne connaissait pas, comment être Géorgien en Abkhazie, ou l'inverse ? Violences politiques, vendetta, corruptions, vengeances en tous genres, images d'une planète très malade.

Faisant un bout de chemin avec eux, en préparant leur recours, forcément on s'attache et on espère pour eux.

Et puis, moi qui ne vient que sporadiquement, je suis chaque fois admiratif pour le travail immense que font les permanentes de CASAS, face à ce flot ininterrompu de demandes.

Daniel

La seconde étape dans ce processus d'appel va consister en une série d'entretiens à quelques jours d'intervalle, avec un accompagnateur aux dossiers et un interprète dans la plupart des cas ; la première de ces rencontres permettra à la personne de disposer, si ce n'est pas encore le cas, d'une traduction orale complète du rejet de l'OFPRA et des notes prises par l'Office lors de l'interview qui a précédé sa prise de décision, afin d'être actrice dans sa procédure de recours et de pouvoir s'exprimer sur la teneur globale de ces deux documents.

Lors des entretiens suivants, la personne sera invitée à échanger sur le fond de son dossier avec son accompagnateur, et à apporter si possible des éléments complémentaires à la demande initiale, précisions supplémentaires, documents de preuve le cas échéant, afin de répondre aux objections de l'OFPRA et de donner les moyens à la Cour de porter un autre regard sur sa demande.

Quand le recours a pu être rédigé au terme de ces rendez-vous (souvent 3 ou 4, voire plus), il est intégralement retraduit à la personne dans sa langue, afin qu'elle puisse en corriger, en compléter et finalement en valider le texte, avant son envoi par nos soins à la Cour.

Au fil de l'année 2018, ce mode de fonctionnement a un peu évolué, du fait de l'intervalle entre la demande d'aide juridictionnelle et l'accompagnement au recours proprement dit. Dans le cas où l'avocat a été désigné entretemps et où il a formellement introduit le recours pour respecter les délais, l'aboutissement de notre travail d'accompagnement prend la forme d'un complément de recours, et est envoyé soit directement à la Cour, soit à l'avocat, selon le conseil de ce dernier.

Le suivi de chaque demande

Un contact est en effet pris avec chaque avocat désigné pour défendre les personnes et familles que nous suivons, et la poursuite de l'accompagnement des personnes jusqu'à l'audience se fait en concertation avec lui.

La plupart des conseils désignés par le Bureau d'Aide Juridictionnelle de la CNDA font partie des Barreaux de Paris et de la région parisienne, d'où la nécessité pour les demandeurs d'asile que nous aidons de trouver un moyen de fixer un rendez-vous téléphonique, dans la majorité des cas, avec leur avocat de manière à avoir au moins un échange sur leur dossier avec lui avant l'audience.

En 2018, ce sont 95 entretiens au téléphone qui ont été organisés à CASAS, pour 136 personnes adultes (211 en incluant les enfants) ; par ailleurs, de nombreux rendez-vous ont été fixés avec notre aide au cabinet de l'avocat ou directement à la Cour pour des requérants n'ayant pas besoin d'un interprète pour communiquer avec leur conseil.

Au-delà de cet échange entre les personnes et leur avocat, de nombreuses occasions se présentent au fil de la procédure pour les requérants que nous soutenons de revenir vers notre équipe, pour apporter de nouveaux documents, le plus souvent à traduire, pour faire le point et être rassurés sur le bon déroulement des choses, notamment si l'attente dure, faire part de la date d'audience, demander un éventuel report ou organiser le voyage vers Paris (avec une prise en charge par CASAS des frais de déplacement pour les personnes sans ressource).

Le conseil aux Dublinés

Quand une personne souhaite demander l'asile en France mais qu'elle est d'abord passée par un autre pays européen où elle a été contrôlée et où ses empreintes ont été enregistrées, elle se voit placée dans une procédure particulière, dite de réadmission Dublin, avec à la clé la perspective d'être transféré dans le pays de premier passage pour y déposer sa demande.

Ce transfert est rarement envisageable par les personnes concernées, pour des raisons diverses : graves difficultés rencontrées lors du passage dans le pays en question, attaches en France, raisons médicales...

A partir du moment où le pays de premier passage donne son accord pour le transfert (explicitement ou implicitement), la personne est censée accepter la réadmission. Elle peut cependant faire appel, mais a besoin d'être conseillée pour cela, et d'être orientée vers un avocat.

En 2018, nous avons reçu à CASAS le plus souvent dans le cadre de nos permanences 150 personnes ou familles dublinées ayant besoin de notre aide à cet égard.

Quand une personne ne se présente pas spontanément pour être réadmise, elle se voit imposer une attente supplémentaire de 12 mois, dans la précarité la plus totale, avant de pouvoir solliciter l'asile en France. Fin 2018, une pénalité supplémentaire a été imposée à plusieurs personnes suivies par CASAS et parvenues à l'issue de ce délai prolongé, sous la forme d'un refus d'accès aux conditions matérielles d'accueil (bénéfice de l'ADA et possibilité d'être admis en CADA), alors même qu'elles pouvaient enfin demander la protection de la France...

Au-delà du conseil que nous pouvons apporter à ces nombreuses familles concernées par Dublin, il s'agit de les accueillir et les soutenir dans une période particulièrement éprouvante et longue. On verra plus loin les différentes propositions d'animation que CASAS fait à son public, qui concernent bien sûr aussi ces personnes en grande précarité matérielle et psychologique, afin de leur permettre de tenir.

Plus d'informations sur ce sujet sur notre site, et notamment dans l'article de Blandine Fabre en ligne intitulé « Dublin », en suivant le lien : <http://www.casas.fr/dublin-au-dela-de-la-procedure/>

Un soutien dans d'autres démarches

Nous continuons d'être présents pour revoir les personnes à l'issue de leur procédure, afin de les aider dans leurs premières démarches suite à l'obtention du statut de réfugié ou de les conseiller en cas de rejet de la CNDA.

Un certain nombre d'entre elles ont des informations nouvelles à apporter, liées à leurs craintes en cas de retour dans leur pays, et introduisent une demande de réexamen devant l'OFPRA. Courant 2018, la PADA qui n'intervenait pas précédemment à ce stade a commencé à recevoir ces personnes pour fixer un rendez-vous spécifique à la Préfecture, afin qu'elles se voient remettre le formulaire adéquat à remplir et adresser à l'Office.

Par conséquent, CASAS n'intervient plus désormais qu'au moment de la réception de la réponse de l'OFPRA, en aidant systématiquement les personnes concernées par un nouveau rejet à solliciter l'aide juridictionnelle pour que leur conseil introduise un recours contre cette décision, et en accompagnant ponctuellement des requérants dont les dossiers de réexamen reposent sur des éléments nouveaux suffisamment solides pour permettre un examen au fond par la Cour.

Par ailleurs, nombreuses sont les personnes qui rencontrent d'autres problèmes que ceux qui ont déterminé leur départ du pays d'origine, notamment de graves problèmes de santé, et qui à ce titre vont à l'issue de leur procédure d'asile solliciter la régularisation de leur situation. Nous avons soutenu en 2018 un grand nombre de ces personnes et familles dont la situation et le parcours nous étaient bien connus, notamment en leur accordant une domiciliation postale et des aides matérielles de première nécessité dans la durée, en complément de l'intervention de nos partenaires de la Cimade, qui prennent dans ce cas le relais au niveau du conseil et de l'accompagnement juridiques.

En 2018, nous avons accompagné 51 personnes adultes (98 en comptant les enfants), soit 16 personnes isolées et les membres de 18 familles, suite au rejet de leur demande de réexamen par l'OFPRA ; ces chiffres sont un peu inférieurs à ceux enregistrés en 2017.

Chiffres et évolutions

Mois 2018	Nombre d'adultes	Nombre de mineurs accompagnants	Nombre total de personnes
janvier	59	27	71
février	55	34	38
mars	60	18	68
avril	59	15	42
mai	54	25	64
juin	78	27	78
juillet	56	21	75
août	61	23	117
septembre	48	20	107
octobre	83	32	118
novembre	67	22	184
décembre	69	22	104
TOTAL 12 mois	749 (697 en 2017)	286 (369 en 2017)	1035 (1066 en 2017)

La demande d'aide mois par mois aux démarches CNDA (AJ et/ou recours) en 2018

Pays	Hommes	Femmes	Enfants	Familles	Personnes isolées	Demandes d'accompagnement	Personnes au total
Afghanistan	6	1	-	1	5	7	7
Albanie	42	29	32	22	28	71	103
Algérie	8	4	7	3	9	12	19
Angola	6	5	4	3	8	11	15
Arménie	49	49	34	34	24	98	132
Azerbaïdjan	4	6	4	3	6	10	14
Bangladesh	4	1	2	1	3	5	7
Benin	2	-	-	-	2	2	2
Biélorussie	-	1	-	-	1	1	1
Bosnie	2	2	4	2	1	4	8
Burkina Faso	1	1	-	-	2	2	2
Cameroun	23	2	-	-	25	25	25
Congo	10	4	-	-	14	14	14
Côte d'Ivoire	3	2	-	-	5	5	5
Egypte	1	-	-	-	1	1	1
Gabon	-	1	-	-	1	1	1
Géorgie	113	83	63	57	87	196	259
Guinée	14	6	1	1	19	20	21
Irak	3	1	2	1	1	4	6
Iran	2	2	-	1	2	4	4
Kazakhstan	-	1	3	1	-	1	4
Kosovo	28	19	22	12	28	47	69
Libye	3	1	6	2	2	4	10
Macédoine	6	6	1	4	1	12	13
Maroc	1	-	-	-	1	1	1
Nigéria	8	11	3	2	17	19	22
Pakistan	4	-	-	-	4	4	4
RDC	11	4	9	4	10	15	24
Roumanie	1	-	-	-	1	1	1
Russie	40	52	61	33	32	92	153
Sénégal	1	-	-	-	1	1	1
Serbie	1	8	6	3	4	9	15
Sierra Leone	2	1	2	1	2	5	3
Somalie	4	2	8	2	3	6	14
Soudan	4	-	-	-	4	4	4
Sri Lanka	1	-	-	-	1	1	1
Syrie	2	1	-	1	-	3	3
Tchad	8	8	10	5	9	16	26
Togo	6	3	-	-	9	9	9
Turquie	1	-	-	-	1	1	1
Ukraine	3	3	2	2	4	6	8

Apatrides	1	-	-	-	1	1	1
TOTAL	429 (372 en 2017)	320 (325 en 2017)	286 (369 en 2017)	201 (226 en 2017)	379 (301 en 2017)	749 (696/586 en 2017)	1035 (1066 en 2017)

Les demandes d'accompagnement devant la CNDA (AJ et/ou recours)

Pays d'origine	Nombre de familles
Albanie	7
Algérie	1
Angola	3
Arménie	7
Azerbaïdjan	2
Bosnie	1
Géorgie	19
Guinée Conakry	1
Kazakhstan	1
Kosovo	4
Lybie	2
Nigéria	1
RDC	3
Russie	12
Serbie	1
Sierra Leone	2
Somalie	1
Tchad	5
Ukraine	2
Apatrides	1
TOTAL	76 (72 en 2017)

Familles monoparentales

accompagnées dans leurs démarches CNDA en 2018

Evolutions : quelques particularités 2018

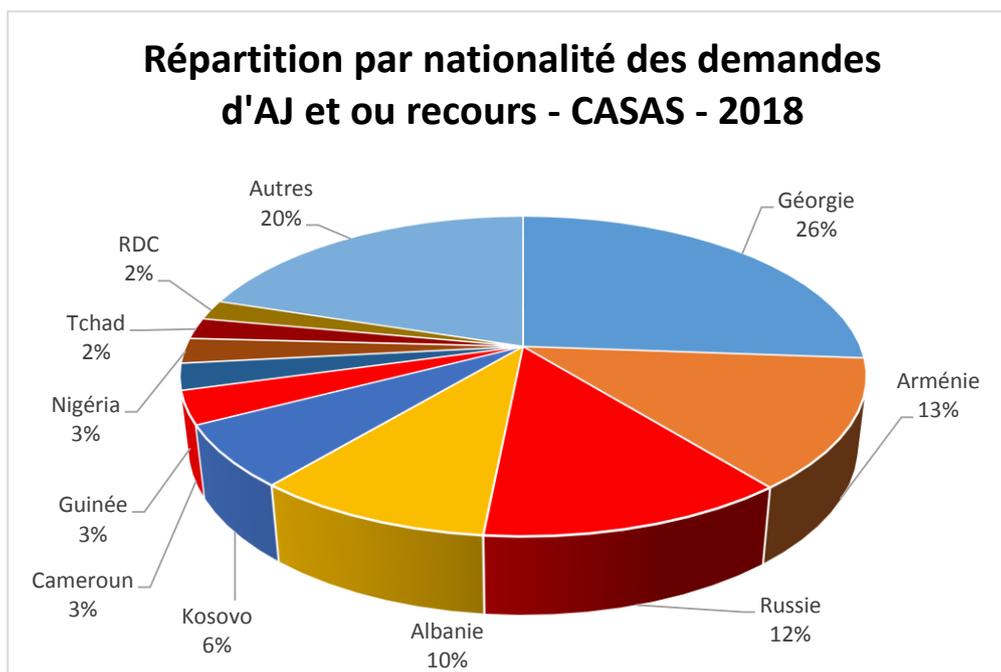
On note en 2018 un maintien à la hausse du nombre des demandes d'accompagnement juridique, avec encore une petite augmentation (+7,6%) par rapport à 2017, année record pour les recours !

Nationalités des personnes accueillies :

Les personnes reçues sont originaires de **41 pays**, situés en Europe, en Afrique et en Asie, ou **apatrides**.

Mais la majorité des personnes accompagnées sont originaires de quelques pays seulement : 55% des requérants (contre 36% en 2017) viennent de 7 pays d'ex-URSS, principalement la Russie, l'Arménie, et surtout la Géorgie, dont les ressortissants

représentent à eux seuls 25% des personnes concernées par cette action ; 16,6% des personnes (contre 41% l'an passé) sont quant à elles originaires d'Albanie ou du Kosovo.



La demande européenne domine donc encore un fois cette année, avec plus de 77% des demandes enregistrées en 2018.

La demande africaine (21 pays) augmente encore par rapport à l'an passé, et représente un peu plus de 20 % des demandes cette année, contre 16% en 2017.

La demande asiatique et moyen-orientale (7 pays) baisse encore : environ 3% des demandes d'aide au recours.

Composition familiale : tous les indicateurs n'ont pas évolué de la même manière :

- Le **nombre des isolés** a continué d'augmenter, + 26% par rapport à 2017
- Le **nombre des familles**, quant à lui, a baissé : - 11%, et **celui des enfants** plus encore, - 22% par rapport à l'an passé.

Notre action d'accompagnement juridique a concerné **201 familles** en 2018, composées de 370 adultes et 286 enfants, soit 656 personnes au total : sur les 1035 bénéficiaires de cette action, plus de 6 personnes sur 10 sont membres d'une famille (63%).

36% de ces familles sont monoparentales, avec un ou plusieurs enfants et leur mère dans la plupart des cas. Ce pourcentage remonte par rapport à l'an passé (+4%), pour retrouver le chiffre enregistré en 2016.

De même, concernant la répartition hommes/femmes, l'écart se creuse à nouveau et l'on revient aux valeurs de 2016 : sur la totalité du nombre des adultes concernés par notre accompagnement en 2018, 43% sont des femmes (contre 47% l'an passé) et 57%, des hommes (53% en 2017).

Le **pourcentage de mineurs accompagnants** revient lui aussi à 28% des bénéficiaires, le même chiffre qu'en 2016.

Langues parlées à CASAS en 2018:

- le russe et/ou les autres langues de l'ex-URSS (principalement le géorgien et l'arménien) sont parlées par plus de 55% des requérants;
- l'albanais concerne 16,6% des requérants aidés cette année ;
- le français (13,5% au lieu de 9% en 2017) et l'anglais (entre 3 et 4%, 2% l'an passé) sont un tout petit peu plus représentés ;
- les autres langues, nombreuses (le serbe et le romani, l'arabe, le bangla, le portugais, le farsi, l'ourdou, le somalien, le tamoul...) ne concernent ensemble que 11% des personnes, contre 13% l'an dernier.

Le temps de l'attente

Des cours de français collectifs

« **C'est en janvier** que j'ai démarré des cours d'apprentissage du français destinés à un groupe de personnes qui ont eu l'occasion de faire connaissance de façon différente avec la langue française, certaines étant plus « avancées » que d'autres.

Professeure des écoles spécialisée à la retraite, j'ai appris à lire et à écrire à des enfants souvent éloignés de l'écrit pour différentes raisons. Mais je n'ai jamais eu l'occasion d'enseigner le « lire-écrire » à des adultes. J'ai donc commencé par me « former » personnellement en lisant différents ouvrages, en m'imprégnant de méthodes d'apprentissage du français oral et écrit pour « des adultes immigrés ». J'avais la certitude dès le départ qu'il serait nécessaire d'adapter les démarches, les outils afin que chaque personne puisse appréhender les différents sujets proposés. Et c'est ainsi qu'au fil des séances, j'ai appris à changer le contenu, à modifier un apport, à amener des éléments que je n'avais pas forcément envisagés. Les apprenants m'ont aussi demandé de travailler certains thèmes comme :

- comment prendre RV chez le médecin et le vocabulaire autour de « on se soigne, aller chez le médecin, aller à la pharmacie, les médicaments... »
- l'explication du système scolaire français

J'ai exploité la sortie qu'ils avaient faite au Champ du Feu. Je n'y avais pas participé. Cela a donc demandé aux participants un effort d'explicitation pour raconter cette excursion.

Un moment fort d'apprentissage : une des personnes nous a raconté que le collègue de sa fille lui avait téléphoné suite à un accident que sa fille a eu (elle est tombée dans l'escalier). Ensemble, nous avons rédigé un petit texte utilisant les mots déjà appris. Tous ont essayé de trouver les mots, nous avons fait des phrases pour en faire un texte compréhensible.

Suite à ce travail, une autre personne du groupe a également raconté un épisode avec sa fille : elle a dû téléphoner au SAMU, sa fille ayant des maux de tête importants. J'ai rédigé les textes et les leur ai communiqués la séance suivante. Ce fut un bon moment.

Nous avons travaillé le vocabulaire concernant ces thèmes et :

- Comment poser une question...
- Les différentes questions : où, quand, comment...
- Comment répondre à une question par la négation et l'affirmation...
- Comment répondre avec la transformation des pronoms... tu, vous, je, nous...
- les verbes être, aller, avoir.

La démarche que je me suis donnée pour chaque thème :

- découverte de phrases, de mots, à l'aide d'images. On joue les dialogues (médecin, patient...). J'écris les phrases au tableau et sur des feuilles que je leur donne.
- dans un deuxième temps, imprégnation, structuration, ce qui suppose donc un travail plus systématique en s'appuyant sur des petits exercices.
- répétition pour mémoriser les structures apprises, pour une bonne appropriation
- transposition des tournures apprises, du vocabulaire peut-être dans un autre contexte.

Mais d'une séance à l'autre, il faut travailler encore autre chose, ou les personnes présentes me demandent de travailler un autre aspect, ou un autre vocabulaire... Ce qui peut être plus difficile à gérer, c'est l'irrégularité de présence de certains apprenants. Absence que je peux comprendre et dont je dois tenir compte dans mes propositions.

J'apprécie ce temps de rencontre. Je rencontre des personnes venues ici en France pour des raisons que je peux soupçonner mais que j'ignore réellement et que je ne leur demande pas de me dire. Elles sont soucieuses de vouloir communiquer avec nous dans notre langue, de s'adapter aux différentes situations de notre vie quotidienne ici en France. Je reconnais leur patience, leur envie de bien faire, leur volonté de s'intégrer en apprenant notre langue. J'ai de l'intérêt pour leurs cultures d'origine, il me semble important de les prendre en compte. J'aime quand l'une ou l'autre personne me parle de la culture de son pays (instruments de musique par exemple... des mots ...)

Pour résumer et pour conclure, NOUS progressons et cheminons ensemble dans un respect mutuel, conscients de la richesse de la rencontre et de ses limites également. Et « le bonjour, comment ça va » ou le « à la semaine prochaine, bonne semaine », ou le « à bientôt » que nous nous souhaitons fait du bien ! Même si l'une ou l'autre personne n'est pas forcément au rendez-vous ! Aucun jugement de ma part. »

Andrée Resch

Grâce à l'engagement de **36 formateurs bénévoles** qui ont travaillé parallèlement ou successivement au fil de 2018, en offrant le plus souvent un cours de deux heures par semaine à un groupe de 10 à 12 apprenants au maximum, nous avons pu accueillir **412 personnes** dans le cadre de nos cours de français collectifs cette année.

A nouveau, nous avons organisé **deux sessions** d'inégale durée : une session sur la quasi-totalité de l'année scolaire (octobre à juin) et une session sur les mois d'été ; 10 groupes ont été initialement constitués pour suivre chacune de ces sessions, des entrées en cours d'année étant ensuite réalisées dans les groupes existants en fonction des sorties et deux groupes supplémentaires de débutants ayant été ouverts en janvier et en mars, ce dernier s'appuyant sur le projet de l'atelier théâtre (voir détails plus loin) pour progresser de façon spectaculaire !

Autres points marquants en 2018 :

- Jusqu'à **52 heures de cours assurées par semaine** !
- Le nombre inhabituel d'inscriptions à l'issue de l'été : 160 personnes nous ont sollicités début septembre pour suivre des cours...
- La mise en place d'**un petit groupe d'alphabétisation** en octobre, constitué de moins d'une demi-douzaine de personnes ; il a d'abord bénéficié d'un seul cours par semaine, puis a vu s'ouvrir début 2019 un second cours hebdomadaire grâce à l'arrivée d'une nouvelle formatrice.

Suivi du travail et communication dans l'équipe :

6 réunions ont eu lieu en 2018, permettant de faire un point régulier avec l'équipe des formateurs.

Nous avons aussi et surtout beaucoup communiqué par messagerie électronique, le système le plus efficace et adapté à notre fonctionnement pour un partage rapide et détaillé des informations importantes/urgentes.

Particulièrement débordés de demandes cette année, nous avons aussi été confrontés à de nombreuses défections inexplicables dans plusieurs groupes. Nous rattachons cette difficulté à venir aux cours avec assiduité à la précarité des conditions de vie que connaissent presque toutes les personnes que nous accueillons, et qui va en augmentant...

A nouveau la question de l'amélioration des tests de positionnement s'est posée, tests que nous avons systématiquement fait passer aux personnes pas totalement débutantes pour les orienter au mieux. Plusieurs formateurs se sont particulièrement investis à cet égard, se sont rencontrés pour se concerter et, suite à l'une ou l'autre appréciation qui se sont révélées partiellement erronées, ont souvent fait passer les tests à deux pour une meilleure évaluation.

Bénéficiaires des rencontres en 2018

PAYS de nationalité	Nombre de Femmes	Nombre d'Hommes	Total
Afghanistan	3	31	34
Albanie	10	9	19
Algérie	1	2	3
Angola	5	2	7
Arménie	41	29	70
Azerbaïdjan	2	-	2
Bangladesh	-	1	1
Bosnie	2	2	4
Biélorussie	-	1	1
Cameroun	1	-	1
Gambie	-	1	1
Géorgie	52	37	89
Guinée Conakry	1	3	4
Irak	-	4	4
Iran	3	4	7
Kosovo	9	10	19
Kirghizistan	2	1	3
Nigéria	3	5	8
Pakistan	-	1	1
Russie	61	35	96
Serbie	2	1	3
Sierra Leone	-	2	2
Somalie	-	1	1
Soudan	-	5	5
Syrie	2	2	4
Tadjikistan	1	-	1
Tchad	2	-	2
Turquie	2	5	7
Ukraine	7	3	8
Yemen	1	1	2
Apatrides	-	1	1
TOTAL	213 (194 en 2017)	199 (193 en 2017)	412 (387 en 2017)

30 pays ou apatrides

Accueil de nos cours chez nos partenaires :

C'est à nouveau grâce aux paroisses du Bouclier, du Temple Neuf et de Sainte-Aurélie que CASAS a pu multiplier ses cours afin de répondre au mieux aux demandes, et accueillir les apprenants des différents groupes dans de bonnes conditions. Un très grand merci renouvelé à ces partenaires pour leur bel accueil et la mise à disposition de salles, permettant à notre public de découvrir et d'investir d'autres lieux dans la ville que les seuls locaux de notre association, et de bénéficier d'un cadre adapté pour cet apprentissage linguistique si important !

Un suivi individuel

Certaines personnes ne souhaitent ou ne peuvent pas suivre les cours collectifs, que ce soit pour des raisons de santé ou d'âge, certains jeunes sollicitant un soutien scolaire par exemple. D'autres ont des demandes spécifiques. Pour elles, nous organisons depuis deux ans maintenant une possibilité de suivi individuel, en les mettant chacune en contact avec un intervenant bénévole ayant proposé son aide dans ce cadre.

En 2018, nous avons surtout enregistré des demandes émanant d'adultes souhaitant se perfectionner. Grâce à 12 intervenants bénévoles, dont 4 qui étaient déjà sur cette activité en 2017, 15 personnes ont ainsi pu au fil de l'année bénéficier de ce type de suivi : 11 adultes (ou jeunes adultes, dont 2 étudiantes) et 4 adolescents (1 non scolarisé et 3 collégiennes). Les personnes suivies l'ont été sur des durées qui vont d'un ou deux mois à plus d'un an.

Parfois un tel accompagnement débouche aussi sur d'autres soutiens...

« **Il y a un an**, je pouvais la porte de Casas pour proposer mes services en tant que bénévole. J'avais envie de venir en aide à des personnes qui en auraient besoin. Pourquoi ne pas donner des cours de FLI, français langue d'insertion ?

J'ai commencé par des cours de soutien, l'année scolaire étant déjà bien entamée. Mais quand on m'a demandé si je voulais bien suivre une famille avec 5 enfants, qui venait d'arriver du Tchad, l'aider dans ses démarches administratives, j'ai tout de suite accepté.

J'ai fait la connaissance d'une maman de 34 ans seule avec 5 enfants âgés de 2 à 12 ans. Ils vivaient dans la rue et la première chose à faire était de les aider à trouver un hébergement mais là c'était le parcours du combattant. Le 115 ne s'occupe plus des familles, à 2 reprises ils ont bénéficié d'une chambre d'hôtel mais pour très peu de temps et à chaque fois ils devaient déménager leurs affaires. Quand toute la famille s'est retrouvée à nouveau à la rue, j'ai stocké leurs affaires dans mon garage. Quand ils avaient besoin d'affaires propres, je leur faisais leur lessive...

Dès le mois d'avril j'ai pu inscrire les enfants à l'école et surtout à la cantine, c'était l'assurance qu'ils aient au moins un repas chaud chaque jour de la semaine. On a continué à se voir régulièrement, j'accompagnais la jeune femme chez un avocat qui voulait bien l'aider gracieusement à obtenir un hébergement. Pendant l'été j'emmenais les enfants à la piscine, au parc.

Finalement au mois d'octobre l'Association l'Etage a pris la famille en charge et lui a fourni un logement. Une assistante sociale est venue récupérer leurs affaires dans mon garage. Je les vois moins mais je garde le contact. Avec les bénévoles de Casas on les fait profiter des sorties au cinéma ou au cirque et cet été j'espère emmener à nouveau les enfants à la piscine. Je me suis attachée à cette jeune femme courageuse et à ses enfants qui sont très gentils et bien élevés, ils travaillent bien à l'école et ils sont toujours contents quand on se voit.

J'espère que la galère est terminée pour eux mais combien de familles sont encore dans des situations précaires ? »

Corinne

Le moment familles à CASAS

Comme les années précédentes, 2018 a offert des temps de convivialité et une mosaïque de propositions variées aux familles intéressées, grâce à l'engagement dans la durée d'une demi-douzaine d'accueillantes bénévoles, régulièrement rejointes par de nouveaux intervenants qui se sont proposés en cours d'année et par des stagiaires intéressés à participer à cette action.

29 familles sont venues le mercredi après-midi cette année, la plupart pour de nombreuses séances. Le plus souvent, un parent seul, presque toujours la maman, a accompagné les enfants.



« Les enfants ont peint une grande affiche sur laquelle Elise a ensuite collé des invitations, dans plusieurs langues, pour le mercredi après-midi. Ils ont beaucoup aimé et s'en sont mis plein partout (Elise avait heureusement prévu des sacs poubelle en guise de tabliers).

Puis nous avons terminé avec des jeux divers et le goûter. »

Anne-Mei

« Ce jour-là, nous avons accueilli 15 enfants.

Il ne faisait pas un temps splendide, aussi les intéressés ont-ils préféré rester à Casas : dessins préparés par les stagiaires, jeux de société, jeux simples avec les plus petits et goûter. Nous avons bien apprécié les ressources des "armoires magiques" pour occuper tout le monde. Le temps a filé très vite ! »

Au fil de l'année, 76 enfants, de 2 à 15 ans (29 garçons, 47 filles) ont pu profiter de cette parenthèse faite de jeux, de bricolages et d'échanges autour d'un bon goûter, et des animations particulières et sorties qui ont ponctué 2018.

13 familles supplémentaires, comptant 29 enfants, ont préféré ne participer qu'aux sorties.

L'année a commencé par une belle fête des rois, et une sortie neige au Champ du Feu, pour une trentaine de personnes, dont 16 enfants, suivie, quelques jours plus tard, d'une séance de cinéma, pour voir Croman au Star Saint-Exupéry.

De mi-mars à fin mai, la conteuse Nicole Docin Saint-Julien a ensuite animé sur 7 après-midis un atelier pour inventer et écrire un conte avec les enfants présents, démarche qui a abouti à la belle histoire de « L'Etoile aux deux noms ». Extrait :

« Il était une fois.

Il y a de cela très longtemps, quand le chant, la danse, la musique, la peinture et les contes n'existaient pas encore, un jour ou une nuit, une nouvelle étoile était apparue dans le ciel des hommes.

Juste avant, certains d'entre eux avaient vu le ciel changer ; il leur semblait à la fois vide et comme empli de quelque chose de fort et de neuf.

Il en est souvent ainsi, avant les événements importants.

Certains l'ont vue naître au lever du jour, d'autres au début de la nuit, selon le pays où ils vivaient : une Etoile splendide, à la fois verte, bleue, jaune, blanche, rose et dorée.

Elle fut de retour le mois suivant, à la Lune Pleine, puis à chaque Lune Pleine de cette année-là.

On devinait sa venue. Avant qu'elle n'apparaisse, sa forme se dessinait lentement dans le ciel et ses couleurs se déployaient, l'une après l'autre.

Il fallait la nommer... » (On trouvera la suite dans Voix de Traverses n°43)



Début mai, une croisière en bateau-mouche a enchanté une trentaine de participants, dont un bon tiers d'enfants (plus de détails page 42).

En juin, une visite interactive au Musée d'Art Moderne a été suivie de deux séances de cinéma encore au fil de l'été, pour voir dans une salle mise à disposition de notre seul groupe par le cinéma Star, un film japonais, Ponyo, et Mon voisin Totoro.



A la rentrée de septembre, Marin, un éducateur spécialisé stagiaire, est venu avec sa guitare au moment convivial du mercredi et a à plusieurs reprises animé ce temps en partageant de belles chansons.

Les vacances d'automne ont encore donné l'occasion à un bon groupe de 25 personnes, dont une dizaine d'enfants, d'aller voir « Dilili à Paris » au Cinéma Star.



Un atelier gourmand a clôturé l'année en réunissant mi-décembre les familles présentes autour de la confection de bredele dans la salle et la cuisine du 1^{er} étage ...

Dans nos locaux, notons par ailleurs que **le coin enfants** reste un vrai repère pour nos petits visiteurs, durant les moments où leurs parents sont reçus en entretien.



Certains s'aventurent même à rejoindre ce lieu si attrayant, enrichi par des dons successifs de jeux et jouets, de peluches, de livres, pour jouer par exemple à la maîtresse d'école quand nous sommes en réunion et que leurs parents attendent leur rendez-vous dans la salle d'attente!

Des sorties et animations variées

Certaines sorties mentionnées plus haut n'ont pas concerné que des familles : en 2018 nous avons eu à cœur d'élargir nos propositions à divers groupes reçus à CASAS pour permettre aux personnes de se rencontrer : les familles fréquentant l'accueil du mercredi, les personnes suivant des cours de français, des personnes accueillies en permanence, en entretien...

C'est le cas notamment des sorties cinéma. Grâce au développement du partenariat avec l'association Tôt ou t'Art, qui offre aux publics en situation précaire d'associations comme la nôtre un accès facilité à toutes sortes de spectacles et lieux de culture et de loisir, nous avons à nouveau non seulement pu multiplier les sorties mais aussi les proposer à un plus grand nombre de personnes (dans une limite raisonnable bien sûr, pour conserver la dimension conviviale et la possibilité d'échanges personnels).

Le partenariat direct avec les Musées de Strasbourg et l'engagement de Jean-Baptiste Defrance dans la proposition de visites/découvertes où les personnes sont actrices (plus de détails dans le dossier joint en annexe), suivies d'un temps d'échange convivial autour d'un café, ont été à nouveau très appréciées : visite spéciale familles au Musée d'Art Moderne et Contemporain en mars, visite à l'Aubette peu après, propositions nouvelles en été... Un vrai feu d'artifice !

Les personnes se sont aussi montrées particulièrement intéressées et désireuses de participer aux sorties d'extérieur : la sortie neige en février, une sortie vélo, la balade en bateau-mouche, l'après-midi de jeux à l'Orangerie, la sortie au Marché de Noël...

Petit aperçu en images et témoignages de quelques-unes de ces propositions :

SORTIE NEIGE AU CHAMP DU FEU

Nous étions 31 personnes à nous retrouver le 17 février : 11 enfants, 5 ados, 11 parents et 4 accompagnatrices !

Pleins de courage, nous nous sommes élancés sous la pluie et le vent à la rencontre du car de la ligne régulière Strasbourg - Champ du Feu....qui s'est fait attendre ! Nous en avons profité pour casser la croûte sous un relatif abri.

Après ¾ d'heure, enfin le départ. Le trajet nous a permis d'admirer le paysage enneigé. Les enfants s'interpelaient (en français !) pour montrer tels détails ou scènes qui les émerveillaient.

Une fois arrivés, malgré la neige qui tombait sans arrêt, les conditions difficiles ont été comme effacées pour laisser la place au plaisir d'une boisson chaude pour certains ; de la luge, directement, pour la plupart (certains enfants ne sont pas rentrés une seule fois au chaud jusqu'à l'heure du goûter à 16H30).

Une promenade s'est organisée pour les adultes volontaires.

Un superbe gâteau d'anniversaire a été partagé.

Les lugeurs étaient en nage à force de dévaler la pente et...de la remonter.

A 17 heures, la salle « hors sac » a été fermée et nous sommes restés les derniers parmi les dizaines de personnes présentes sur le site à attendre le dernier bus de la journée !

Au chaud et au sec, les uns et les autres ont pu s'assoupir ou échanger leurs impressions dans la bonne humeur pendant ce voyage de retour beaucoup plus court, la neige ayant été déblayée de la route entretemps.

Nous tenons à remercier très vivement les personnes qui ont prêté du matériel (vêtements, chaussures, luges) et qui ont ainsi pleinement contribué à la réussite de cette journée.

Les organisatrices, Laetitia et Brigitte



CASAS a organisé le 2 mai dernier, une sortie « croisière sur l'Ill » en bateau-mouche.



Marielle, Odile, Catherine et Nathalie, accompagnatrices, ont guidé le groupe de 30 personnes jusqu'à l'embarcadère situé au pied du Palais des Rohan.

Ce fut l'occasion de faire de plus ample connaissance avec les participants.

Le temps était maussade mais l'ambiance très bonne !

Suivant le circuit "Strasbourg, 20 siècles d'histoire", le bateau a navigué vers le quartier de la Petite France, ses canaux et ses anciennes glaciers, les Ponts Couverts, le barrage Vauban... et les institutions européennes.

Le franchissement de l'écluse s'était fait devant les yeux émerveillés des enfants... et des plus grands.

Les participants étaient très contents.

C'est une animation à renouveler, tant elle a du succès !

Nathalie

Le 19 octobre à l'Orangerie, jeux d'extérieur, accompagnés par la guitare de Marin !

« la joie d'être ensemble, les rires des jeux (ballon, pétanque, badminton), la fluidité des contacts, l'émotion des chants, voilà ce que je retiens de cette belle après-midi. Mais aussi le jeu proposé pour faire connaissance. Il s'agit d'une pelote de laine rouge qui tisse une toile d'araignée : un participant jette la pelote à une personne dont il a retenu le nom tout en gardant le brin de laine en main, cette dernière adresse la pelote à quelqu'un d'autre et ainsi de suite. Arrivés au bout de la pelote, les participants, peut-être touchés par le symbole, ont, d'un seul mouvement, sans se concerter, posé délicatement au sol la toile ainsi formée. C'était un beau moment»

Brigitte

Au printemps, une autre sorte d'invitation a été faite cette fois à l'équipe de CASAS par un des groupes des cours de français et Eliane, leur formatrice, sous la forme d'un repas multiculturel, qui a permis de multiples échanges, d'abord entre organisateurs, autour du choix des recettes, en faisant les courses, en cuisinant et préparant la salle, magnifiquement décorée, puis tous ensemble, face à face, installés aux longues tables chargées de tant de plats délicieux. Inoubliable !



Plus tard, un autre moment très convivial a à nouveau réuni intervenants de l'équipe et personnes accueillies autour d'un repas, dans la petite cour que nous partageons avec le Centre Social Protestant, pleine de soleil pour l'occasion.

Un atelier théâtre

De mars à fin juin 2018, un atelier théâtre a vu le jour à CASAS, en lien avec l'ouverture d'un nouveau cours de Français Langue Etrangère pour tout débutants.

Invitée à intervenir pour nous présenter son travail à l'issue de notre dernière Assemblée Générale, la petite troupe nous a éblouis par un spectacle très émouvant, mêlant chansons et poèmes, en français et langues d'origines. On n'est pas près d'oublier leur interprétation de « la vie en rose »...

Si cette activité, qui reposait sur la proposition de deux stagiaires juristes, a pris fin à leur départ de CASAS, des liens ont été maintenus, qui nous ont permis de recontacter les participants à l'automne pour leur transmettre une proposition très intéressante du Maillon, autour de la création d'une pièce, projet qui, on le verra, se réalisera en 2019...

Voilà le texte distribué le 8 juin, juste avant la réunion statutaire, pour expliquer ce qui nous attendait en seconde moitié de soirée...

« Ouvert à tous les demandeurs d'asile et migrants, **l'atelier théâtre à CASAS** a débuté au mois de mars. Le but de cette création était de réunir tout le monde autour d'une activité artistique. Nous avons pensé à mettre en place des rencontres régulières pour que les personnes puissent échapper au quotidien administratif, apprendre à s'exprimer en français et partager une expérience créative commune.

En ce qui nous concerne, ça été une expérience très enrichissante qui a finalement été plus compliquée que ce que l'on pensait, la barrière de la langue étant difficile à franchir lorsqu'il s'agit de faire du théâtre. Il était difficile pour nous au début d'arriver à communiquer pour expliquer les exercices. C'est pour cela que nous avons décidé de combiner l'apprentissage de la langue avec le théâtre. On a l'impression que cette nouvelle méthode a amélioré la communication. Pour les participants c'était plus important d'apprendre de nouveaux mots pour travailler. Mais ce qui nous a vraiment motivés, c'est la motivation des gens à vouloir travailler ensemble: malgré les différences culturelles ou linguistiques, l'environnement était toujours solidaire et collaboratif.

Quand cette expérience a commencé, nous avons accueilli une trentaine de personnes afin qu'elles puissent assister aux cours d'essai et décider si elles voulaient faire partie de l'aventure. Finalement, au bout d'un mois, un groupe définitif de quinze personnes s'est constitué.

Pendant les cours d'introduction au théâtre, nous avons proposé des exercices sous forme de jeu afin de faire connaissance les uns avec les autres et acquérir un nouveau vocabulaire en français. L'un des exercices consiste notamment à se mettre par deux, face à face, et à énoncer, chacun à son tour, les parties du visage de son partenaire (le nez, la bouche, le front, les yeux...) en faisant attention à chaque trait de visage. L'objectif est de sculpter le visage d'autrui avec les yeux, tel un portrait. Cette animation a permis aux participants de connaître de nouveaux mots en français mais aussi de découvrir l'autre. Chaque cours commence par un petit échauffement de 15-20 minutes, l'objectif est de réveiller son corps mais aussi son esprit afin d'être plus ouvert et plus attentif pour la suite du cours. L'échauffement sert également à apprendre en français les parties du corps engagées dans le mouvement.

Par ailleurs, nous avons consacré une séance au thème des émotions (la joie, la colère, l'ennui, l'indifférence, la tristesse, la surprise...). Les élèves devaient faire des exercices d'improvisation en faisant deviner aux autres l'émotion qu'ils voulaient véhiculer au public.

De même, une séance a été dédiée à l'apprentissage de la langue par la musique. Un des exercices, par exemple consistait à apprendre une phrase en français, puis à la répéter avec une multitude de tonalités de voix, en passant du chuchotement au cri.

Désormais nous travaillons sur une petite forme que nous allons présenter ce soir, à l'occasion de l'Assemblée Générale. Vous aurez l'occasion de découvrir une étape de travail que nous élaborons de manière collective, c'est-à-dire où chacun participe à la création. Nous vous invitons donc à venir nombreux pour assister aux surprises que vous réserve notre joyeuse et émouvante compagnie. »

Quelques témoignages des participants :

Opinion de Sofie : « *En général, je peux dire que les cours se passent dans une ambiance chaleureuse et amicale car ce n'est pas juste un cours sec et ennuyeux mais il permet véritablement à l'individu de s'ouvrir. Les différents exercices de mouvement et le fait d'être toujours actifs nous permet d'acquérir des connaissances plus rapidement. D'autre part, j'aime bien qu'en ce moment nous mettions l'accent sur l'apprentissage de la langue, ce n'est donc pas uniquement du théâtre. Nous allons également au parc, il y a une diversité dans les cours avec par exemple la sortie pique-nique. Cela nous aide à créer des liens d'amitié et nous ouvrir aux autres. Je pense que pour améliorer les cours, il serait important d'enseigner le français en théorie pour ensuite pouvoir l'appliquer en pratique. »*

Opinion d'Artush : « C'est très efficace d'apprendre le français par le théâtre, c'est dommage que l'atelier ne soit qu'une fois par semaine. Deux ou trois fois par semaine ce serait beaucoup plus efficace pour apprendre la langue en jouant. En tout cas, apprendre la langue grâce au théâtre permet de mieux assimiler l'information par les émotions et les gestes. Par exemple j'aime beaucoup les exercices de jeux qui consistent à répéter un geste associé à un mot, pour mémoriser il n'y a rien de mieux. »

Anna Petukhova et Aida Sahraoui Soler

Un atelier beauté

Au mois de mars, une autre initiative originale a vu le jour à CASAS ! Hasmik et Karine, respectivement coiffeuse et esthéticienne de profession, sont venues proposer leurs services bénévoles à CASAS, pour offrir un moment de détente et de soin à des femmes en situation précaire.

« Il y a beaucoup de gens qui veulent se sentir beaux et bien coiffés aussi, mais il se trouve que beaucoup n'ont pas beaucoup d'argent pour aller dans les salons. Par conséquent, je suis heureuse de pouvoir aider les femmes à ressentir ce qu'elles aimeraient. J'aime aider les gens et faire de de bonnes actions. Et toutes les personnes ont le droit d'être belles.»

Karine

Cette petite parenthèse de douceur a d'abord eu lieu tous les mercredis, de 13 à 15H, jusqu'à l'été, puis dès la rentrée de septembre, s'est déplacée au mardi en fin d'après-midi. Les personnes intéressées viennent prendre rendez-vous sur place pour la semaine suivante.

Au total sur l'année, ce sont 94 femmes qui ont bénéficié de 84 prestations coiffure et 54 prestations esthétiques (épilation et/ou manucure).



Et dans l'odeur du vernis à ongles, CASAS, toujours dans son rôle de repère familial, résonne désormais ce soir-là du bruit de conversations animées mêlé à celui du sèche-cheveux !

De nouveaux projets

Fin 2018, une réflexion est menée concernant deux projets, qui seront lancés début 2019:

- Le projet de réouvrir un **atelier d'écriture**, pour soutenir les personnes désireuses de se perfectionner en français et intéressées par un échange autour de la production d'écrits, en lien à la fois avec notre travail d'enseignement du FLE de longue date et avec notre engagement pour combattre l'isolement, récemment formalisé dans le cadre de la manifestation de solidarité à laquelle la Ville de Schiltigheim nous a conviés lors de la Journée Mondiale du refus de la misère
- Le projet d'accueillir et animer des rencontres régulières pour **un groupe d'adolescents** demandeurs d'asile ou réfugiés, idée qui nous est venue suite à la réception de plusieurs demandes de soutien en français et à l'accueil d'élèves de 3^{ème} en stage, dont les parents sont ou ont été suivis dans leurs démarches d'asile par CASAS et pour qui CASAS est un lieu repère, investi de confiance.

Alerte et sensibilisation

Développements tous azimuts

Il n'est pas possible d'être exhaustif, même de loin, tant l'année 2018 a été riche en événements et temps de sensibilisation de toutes sortes. Un vrai festival, à l'image de la première mouture du Festival MUZ qui s'est tenue fin mars !

Outre notre **site**, www.casas.fr, qui continue d'être actualisé et amélioré, merci Brigitte et Jean-Benoît !, notre **page Facebook** a été tout au long de l'année une vitrine des activités de CASAS et aussi une manière de relayer des informations relatives à notre domaine de travail et ce faisant, d'exercer une veille entre autres sur les différentes questions regardant le droit d'asile. Merci Alice pour ce patient travail de recherche et de collecte de documents...

Notre petit journal d'information **Voix de traverses** est à nouveau paru deux fois cette année, reflet de nos actions de terrain mais aussi de nos analyses dans le domaine juridique, merci à tous les contributeurs et à Philippe pour la réalisation de nos maquettes ! Précieux pour la présentation du travail de CASAS auprès de publics et dans des lieux divers, il a été rejoint cette année par un **nouveau tract** d'information modulable (en annexe).

Par ailleurs, CASAS s'est doté d'un **nouveau logo** :



Un grand merci à Marie et à toutes les personnes qui ont participé à la réflexion et l'élaboration de ces outils !

L'accueil de stagiaires venus d'horizons divers et complémentaires (droit, travail social, traduction...) est un vecteur toujours très important pour la transmission des informations qui nous tiennent à cœur sur la réalité du terrain et la mise en danger du droit d'asile. **Des partenariats** de longue date ou plus récents sont en place, avec l'ESEIS (anciennement ESTES) et d'autres écoles de travail social, dont l'EDIAC, qui nous sollicitent pour des interventions auprès de leurs étudiants, divers collèges et lycées, plusieurs organismes de remise à niveau qui nous orientent ponctuellement des personnes réfugiées, l'ERAGE , l'ENA et l'Université de Strasbourg, notamment le département LEA (langues Etrangères Appliquées) qui en septembre 2018, nous a invités à entrer dans un Conseil de Perfectionnement récemment mis en place, un lieu de dialogue entre formateurs, étudiants et représentants des lieux de stage.

Par ailleurs de nombreuses rencontres ont eu lieu, à CASAS ou à l'extérieur, que nous avons animées et qui nous ont permis d'expliquer les difficultés rencontrées par notre public et les actions mises en place par CASAS. On peut citer pêle-mêle :

- Une projection le 10 mars du film Les Eclaireurs et la tenue d'un stand lors d'un week-end d'Ingénieurs sans frontières
- Une rencontre avec les présidents des banques alimentaires du Grand Est le 22 mars
- Plusieurs interventions au fil de l'année dans des paroisses
- Notre présence à une projection/débat du film Fortuna
- Notre participation à plusieurs tables-rondes (voir un écho dans les annexes)
- Une interview pour le JT 19/20 FR3 Alsace le 7 avril suite à la tribune du Monde de psychiatres et psychologues sur la présomption de mensonge
- La présentation de nos actions lors de la remise des Lauriers régionaux 2018 de la Fondation de France (notre projet en direction de familles a été un des sept projets financés distingués dans le Grand-Est)
- L'accueil d'étudiants préparant le concours d'entrée à l'ESTES ou dans le cadre de la session habituelle de l'ESTES, d'étudiants de l'INET menant une enquête, d'élèves de classe de première pour un travail en commun...
- L'animation et tenue d'un stand le 17 octobre à la rencontre solidaire organisée par la Ville de Schiltigheim dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère

CASAS a aussi utilisé d'autres moyens pour communiquer et alerter, sur les nouvelles dispositions de loi en particulier:

- Interpellation écrite des parlementaires du Bas-Rhin sur la nouvelle loi, suivie de plusieurs rencontres (avec Thierry Michels avec la Cimade, puis Claude Kern, Fabienne Keller, Jacques Bigot)
- Publication d'articles dans divers journaux
- Participation au *Collectif pour une autre politique migratoire* et à ses actions et participation aux Etats généraux des migrations dans ce cadre
- Participation à diverses réunions, avec la Ville et la DDCS, le 27 février, sur les lacunes de l'hébergement, avec la Ville, des représentants de la Préfecture, d'autres instances et de nombreux partenaires autour des résultats de l'enquête des élèves administrateurs de l'INET, puis de la démarche « Strasbourg, Ville hospitalière » avec la Préfecture en février, suite au courrier introduit avec le *Collectif pour une autre politique migratoire*, dénonçant les dysfonctionnement de la prise de rendez-vous en ligne pour accéder aux services, avec divers partenaires, CARITAS, l'Association du Foyer Notre Dame, la Cimade, Médecins Du Monde, la Boussole, les Conférences St-Vincent de Paul, le Centre Social Protestant et la SEMIS ...

Evénements particuliers

FESTIVAL MUZ 2018

Une idée baroque, un festival pour financer CASAS ? Mais pourquoi pas ?

Quand Marie Noëlle VIDAL et Michel ROTH, tous deux amateurs de métissage musical de toute sorte prennent contact avec nous pour proposer cette idée, nous ne savons pas trop où nous allons mettre les pieds.

Mais après tout, MUZ en turc, signifie « banane » et quoi de mieux que de l'avoir, pour partager ensemble des moments de musique très divers ?

Les Ateliers des Malteries, à Schiltigheim, sont en train de se monter, avec l'objectif de dévoiler, partager et vivre ensemble tout ce que peut parcourir une voix humaine, seule ou accompagnée. Avec le formidable carnet d'adresses de Marie Noëlle et de Michel, un programme se met en place avec la participation bénévole de François-René DUCHABLE, pianiste de renom international qui a voulu se libérer des contraintes du concertiste pour jouer de la musique comme il l'entend.



Vif succès avec son pianocipède place de la cathédrale et dans la cour de la Maison de la Solidarité dont les escaliers servent de gradins aux spectateurs et où il improvise un accompagnement pour les deux musiciens de l'ensemble...



Après une déambulation dans le quartier Victor Hugo, c'est le concert à l'église de la rue Principale à Schiltigheim, une foule venue écouter tous les excellents musiciens qui s'y produisent. Un beau mélange, plein de vitalité, de rencontres improbables et depuis 17h jusqu'au milieu de la nuit, on combine les ensembles, les instruments dialoguent avec jubilation, se mêlant aux voix, le buffet ne suffit plus, le public est assoiffé autant de musique que de boisson, l'heure tournant plus vite que d'habitude...

Le lendemain les « scènes ouvertes » à l'église de la Trinité, révèlent des talents amateurs insoupçonnés, que ce soit en chant choral ou soliste qu'au santour tenu par notre ami Ali qui fait chanter son instrument en fonction de l'heure et de l'atmosphère de la journée.

Le festival se conclut au Hang'Arts où plusieurs groupes se succèdent avec conviction et dynamisme pour illustrer des musiques plus actuelles.

Les bénévoles sont sur les rotules mais heureux du succès de la manifestation, pour un coup d'essai c'est un coup de maître. Et les fonds récoltés permettront de bien embellir les actions de CASAS et de dépanner quelques familles. Chapeau aux Ateliers des Malteries, merci à MUZ et rendez-vous l'an prochain !

Alice

Les Etats Généraux de la migration

« Alors que la loi ne cesse de complexifier le droit des étrangers, qu'on s'y retrouve de moins en moins parmi tous les recours qu'une demandeuse ou un demandeur d'asile devrait former pour parvenir à obtenir la protection de la France, des tentatives ont été menées dès l'automne 2017 par des associations de défense des droits des étrangers pour faire entendre raison au gouvernement contre le projet de loi Asile et immigration.

Or, ces associations se sont entendues dire que leur raison ne représentait pas les Français. Pour prouver le contraire, elles ont initié un rassemblement autour d'une idée-phare : montrer qu'un grand nombre de citoyens ne se retrouve pas dans la politique migratoire menée par la France et l'Union européenne, toujours plus répressive.

Pour ne citer qu'un exemple de cette politique migratoire, la France a livré tout récemment des navires à la Libye pour rattraper les migrants en mer, comme si les vendeurs ne savaient pas que le droit ne règne pas en Libye... comme s'ils n'avaient pas entendu les témoignages des survivant-e-s qui relatent comment des groupes criminels rançonnent et réduisent les femmes et hommes au rang d'esclaves, les humilient, les torturent, les tuent...

Dans le même temps, les navires humanitaires cherchant à limiter le nombre de morts en Méditerranée (qui reste de plusieurs milliers par an) n'obtiennent pas de pavillons, se voient refuser l'accès aux ports, en complète contravention des lois maritimes qui obligent à venir en assistance à toute personne à la mer...

Cette même obligation existe sur terre, avec le délit de non-assistance à personnes en danger. Mais là encore, la France choisit plutôt de pénaliser ceux qui empêchent aux migrants de mourir en montagne, sous couvert de lutte contre les passeurs, notamment à Briançon et avant cela dans la vallée de la Roya (objet du film « Libre », poignant, qui montre le combat mené par la population locale pour protéger les migrants des policiers), sans parler des violences policières à Paris ou dans le Calais et le Dunkerquois.

Plus proche de nous, à Casas, on rencontre en permanence des demandeuse-r-s d'asile qui faute d'hébergement stable se trouvent assujetti-e-s aux aléas de la rue : désespoir, violences à caractère sexuel, des familles et des hommes malades, traumatisé-e-s déjà par le trajet pour arriver jusqu'en France... se nourrir, se laver, devient compliqué, être fatigué-e tout le temps, avoir mal à la tête, voir se déclencher un diabète dans ces conditions précaires... Quand est-ce que le cauchemar va s'arrêter pour ces individus ?

On constate qu'on ne parvient plus à rédiger les recours en bonne et due forme en temps voulu et multiplions les stratégies judiciaires, humaines, organisationnelles pour maintenir *a minima* la possibilité des demandeuse-r-s d'asile d'être entendu-e-s par des juges. Mais non, maintenant même les audiences perdent en humanité, avec la mise en place des visio-audiences : comment un juge peut-il forger son intime conviction sur le besoin de protection d'un être humain sensible, à travers un écran ??

Je ne peux pas lister toutes les pertes de droit que j'ai constatées depuis mon arrivée à Casas, en 2012. Hausse de la durée de rétention, hausse des cas de présomption de fausse demande d'asile, perte soudaine de 5 euros par jour d'allocations pour les personnes hébergées en hôtel, refus du conseil départemental d'accorder des aides à la subsistance, mise en procédure Dublin notifiée en fin de semaine pour empêcher l'exercice des recours, et transferts effectifs et brutaux vers l'autre pays européen, séparation des membres de cellules familiales, dématérialisation des prises de rendez-vous en préfecture, refus de renouvellement des titres de séjour pour soins, accès quasi-inexistant à un hébergement, familles et enfants à la rue, ...

C'est moi qui me décourage et qui devient pessimiste ou la réalité qui s'obscurcit tant ? En tout cas, cela prend de plus en plus d'énergie pour ne pas craquer, ne pas sombrer soi-même face à cet enchaînement de mesures qui laissent l'humanité de plus en plus loin des lieux décisionnels...

Bref, rien ne va plus, et ma lecture du projet de loi Asile et immigration m'écœure et me meurtrit. Mais l'enjeu est trop important pour se laisser complètement abattre. Surtout que ce sont souvent ces personnes dont je sais à quel point elles vivent des situations dramatiques, qui nous sourient, nous disent un encouragement, s'excusent de nous prendre notre temps, parviennent à rester calme et souriantes, ... je ne peux qu'être impressionnée et revigorée, me demandant sans cesse d'où leur vient tant de force...

Et puis, j'entends parler de cette impulsion nouvelle, qui se fait appeler « Etat généraux des migrations » : partout, des assemblées locales se constituent pour rendre visible l'opinion non-xénophobe des Français, qui doit être entendue des politiques. A Strasbourg, c'est *le Collectif pour une autre politique migratoire* qui se dote d'une nouvelle casquette : une trentaine de personnes débat et dresse l'état des lieux de ce qu'il se passe ici, de même que les autres Assemblées locales le font ailleurs.

Que faire de ces constats ? Le mouvement est lancé, encore faut-il en tirer quelque chose. Des représentants des assemblées locales se réunissent donc plusieurs fois à Paris, avec comme première mission l'adoption d'un manifeste commun.

Il faut se mettre d'accord sur le contenu d'un texte qui sera représentatif de centaines de milliers de Français... comme on est tous passionnés, ça prend du temps ! On tient tous à rappeler l'importance d'un droit qui nous paraît essentiel, auquel d'autres seraient peut-être moins sensibles...

Ainsi là où j'insiste sur les reculs des droits des demandeuses.r s d'asile et sur les difficultés d'accéder aux conditions matérielles d'accueil, d'autres témoignent de la situation catastrophique des mineur-e-s isolé-e-s, des problèmes d'accès aux préfectures pour déposer des demandes d'asile ou de séjour, du nombre insuffisant d'heures de cours de français, des refus arbitraires de titres de séjour... quelle richesse de voir tant de personnes mobilisées, pleines de fougue, voulant combattre l'inadmissible et les situations inacceptables !

Mine de rien, ça rassure de sentir qu'on n'est pas seul à constater l'acharnement des autorités à déshumaniser et décrédibiliser les étrangers. Et d'autant que, sur une note plus heureuse, on constate la richesse des diverses pratiques de résistance à travers la France. L'idée émerge vite de rassembler ces belles expériences dans un livre pour se donner des idées les uns aux autres, pour montrer qu'on peut faire autrement que rejeter les nouveaux-arrivants, que le vivre-ensemble, ça marche et c'est essentiel.

Ont ainsi été publiés récemment le « livre de l'inacceptable », et le « livre des pratiques alternatives », disponibles via le site des EGM (<https://eg-migrations.org/>).

Surtout, les séances de préparation ont abouti au vote par 450 personnes, représentant 106 assemblées locales des quatre coins de la France, le Manifeste des Etats généraux des migrations, au bout de cinq heures de débat houleux.

Et ce n'est qu'un début : on veut, il faut !, faire changer le regard des média, des gouvernants, de l'opinion publique, face à la vague de haine qui déferle en Europe. Rappelons à ce titre qu'une personne sur six habitants au Liban est réfugiée. En 2017, la France a accueilli 50 réfugiés pour 10.000 habitants : les craintes manipulées par les partis xénophobes sont fondées sur un imaginaire collectif archi-faux. Il n'y a pas de crise migratoire. Seulement une crise de l'accueil.

Prochaine étape pour les EGM : mobiliser l'opinion publique en vue des élections européennes. Douze propositions circulent vers les candidats, également sous forme de pétitions, à faire circuler et signer : (https://www.petitions24.net/je_suis_citoyen_europeen_je_demande_aux_candidats_dadopter_les_12_engagements_pour_une_europe_solidaire_et_fraternelle).

Ne nous laissons pas abattre par ces politiciens qui nous volent notre énergie et qui crâment à petit feu la dignité des êtres vivants qui traversent ou s'installent dans notre pays ! »

Blandine

Voir également le Manifeste des assemblées des EGM : un socle commun pour une politique migratoire respectueuse des droits fondamentaux et de la dignité des personnes, en suivant le lien <https://eg-migrations.org/Manifeste-des-Assemblees-Locales-reunies-pour-la-1ere-session-pleniere-des>

En 2018, l'initiative du **Cercle de Silence** a « fêté » ses 10 ans ; tous les 30 du mois, sur la Place Kléber, de 18 à 19H, celles et ceux qui participent à cette manifestation silencieuse soutenue par CASAS et d'autres associations protestent contre l'enfermement et les conditions de rétention des étrangers sans papiers, et plus largement contre les atteintes des droits de ces personnes. Merci à Charles pour son précieux travail de veille, d'alerte, de synthèse et de diffusion...



Le dimanche 14 octobre, **l'ensemble vocal Synadelphie** nous a proposé un concert a cappella autour de la Renaissance Anglaise. Un merveilleux moment, et l'occasion pour CASAS de diffuser un peu plus largement encore des informations sur son travail et de recueillir un soutien financier important. Encore toute notre gratitude à Synadelphie et à la Paroisse du Temple Neuf qui nous a accueillis une nouvelle fois !

A l'appui de nos projets, une diversité de moyens

Une équipe forte et plurielle

On a évoqué tout au début de ce rapport les changements intervenus dans l'équipe cette année, et les mouvements dans l'équipe salariée.

Malgré cela, en 2018 le cumul des interventions des permanents représente toujours approximativement 3,5 ETP, principalement consacrés comme précédemment à la coordination des actions et à une partie non négligeable de la gestion de l'association (dont l'accueil et la formation des nouveaux intervenants), ainsi qu'à la réalisation, le plus souvent dans l'urgence, d'autres tâches variées.

L'apport des personnes bénévoles et des stagiaires qui nous ont rejoints est quant à lui bien plus important, et représente **20,81 ETP** en 2018 (1,21 ETP de plus que l'an passé), apport valorisé à la hauteur de **729 830 euros** dans notre bilan, soit près de 8 % de plus qu'en 2017.

Précision : Trois stagiaires ont été gratifiés cette année, mais le montant de cette gratification (3,75 euros par heure) fait que leur intervention s'apparente plus à un volontariat qu'à un travail salarié (ceci d'autant plus que d'autres stagiaires en stage long et non gratifiés par CASAS, mais indemnisés par Pôle Emploi, voient leur temps de travail comptabilisé dans le bénévolat).

En détail :

- **Accueil, sorties et animations du mercredi et accompagnement administratif et juridique** : en 2018, **plus de 100 personnes** ont participé à l'accueil durant les permanences et de manière plus informelle au fil de la semaine, à la gestion de la domiciliation postale et à la distribution des courriers, à l'accompagnement juridique des personnes, aux sorties et animations proposées, offrant l'équivalent d'un peu plus de **9,74 postes à temps plein** se déclinant comme suite : 3,25 ETP pour l'accueil (2,83 ETP en permanence et 0,42 ETP concernant le courrier), 5,56 ETP pour l'accompagnement administratif et juridique, et 0,93 ETP pour l'animation du moment familles du mercredi, les sorties et l'atelier beauté.
- **Interprétariat et traduction** : **70 interprètes et traducteurs** bénévoles (30 langues) sont intervenus en 2018 dans la plupart des projets pour permettre leur réalisation ; cette année, leurs contributions représentent au total un volume de travail évalué à **6,15 ETP**.
- **Les cours de français** collectifs, l'atelier théâtre et le soutien individuel réalisés cette année ont reposé sur l'engagement d'une équipe de **49 formateurs**, dont le volume de travail est évalué à **3,32 ETP**.
- **Les actions de sensibilisation**, dans leurs multiples formes, ont continué d'être principalement réalisées par des membres du Conseil d'Administration, représentant un volume plus important que l'an passé: **1 ETP**
- Le **travail de transmission** des données comptables au nouveau cabinet auquel CASAS a confié la saisie et la présentation de ses comptes s'est ajouté à celui de **saisie informatique** des dons, d'édition et d'envoi des reçus fiscaux et des courriers de remerciement : **0,2 ETP**
- **Le Conseil d'Administration de CASAS** a connu les départs déjà mentionnés et a été rejoint par de nouvelles personnes au moment de l'Assemblée Générale de juin 2018 ; il compte aujourd'hui toujours **16 membres**, s'est réuni 8 fois cette année ; comme l'an passé, divers chantiers et réflexions de fond ont fortement mobilisé plusieurs de ces membres tout au long de l'année: **0,4 ETP**

Ce sont donc **plus de 240 personnes bénévoles** et/ou stagiaires qui ont permis à CASAS de mener ses différents projets et de répondre aux demandes d'aides exprimées en 2018.

Comme nous le constatons chaque année, cette estimation tant au niveau du nombre de personnes venues aider qu'au niveau du volume de temps de travail offert reste cependant bien en deçà de la réalité, car nous ne comptons de loin pas tout: on néglige les temps de déplacement des uns et des autres pour assurer leurs missions, les échanges entre membres de l'équipe pour se concerter sont sous-évalués, tout comme le temps consacré à se former et s'informer, ou encore se procurer le matériel utile à

une animation, le temps consacré aux personnes hébergées par ceux qui les accueillent n'est pas du tout comptabilisé, pas plus que le temps supplémentaire offert par notre avocat, qui nous a permis de gagner en appel contre le Ministère de l'Intérieur... Ce sont donc plusieurs ETP et plusieurs dizaines de personnes que nous devrions encore ajouter aux totaux obtenus, déjà impressionnants !

La formation

La formation au sens large est non seulement importante, mais indispensable à tous les niveaux dans nos activités, pour de nombreuses raisons :

- Entrées en continu de nouveaux bénévoles et stagiaires dans nos équipes
- Technicité accrue de nos interventions, notamment dans le domaine de l'accompagnement social et juridique
- Implications concrètes de l'application de nouvelles mesures de loi à connaître
- Nombre de personnes reçues, question de la langue et variété des situations traitées : il faut apprendre ou conforter sa capacité à coopérer sans cesse avec d'autres
- Fonctionnement particulier de CASAS à intégrer avant d'être « opérationnel »...

En 2018, l'accueil, l'information et **la formation initiale, puis continue pour les accompagnateurs et les interprètes** ont été réalisés comme précédemment au travers d'une série de rencontres : premier entretien avec la directrice et présentation détaillée de nos actions, observation d'entretiens, réunions de formation interne menées à intervalles réguliers par les permanentes (la coordinatrice et la juriste), réunions hebdomadaires d'équipe, rencontres avec des associations partenaires et des avocats, temps mensuel de groupe de parole fidèlement animé par Georges Federmann, merci Georges !

En outre, chaque accompagnateur :

- dispose du Guide de l'accompagnement, un document réalisé par Anne Marquis qui explicite notre travail dans les détails et qui continue d'être actualisé en fonction des évolutions légales
- fait relire ses écrits à différents stades de leur élaboration et avant leur envoi à la Cour ou au conseil du requérant concerné
- peut s'appuyer sur des personnes ressource présentes dans l'équipe pour faire part de ses difficultés et les résoudre, obtenir plus d'informations sur un contexte géopolitique particulier ou une question de droit, etc.

En complément de cette formation interne, une formation a été commandée à Forum Réfugiés, intitulée « République Démocratique du Congo, une nouvelle année non - électorale » et réalisée sur deux demi-journées, les 19 et 20 novembre 2018.



Elle a bénéficié à 18 membres de l'équipe, qui ont particulièrement apprécié la grande qualité de l'animation et des apports de cette journée.

Pour des raisons pratiques d'organisation, il n'a pas été possible cette année de coupler cette formation avec un déplacement à Paris pour assister aux audiences de la CNDA et rencontrer des avocats et autres partenaires sur place. C'est donc les 9, 10 et 11 janvier 2019 que plus d'une vingtaine de membres de l'équipe ont pu se rendre à la Cour et observer les audiences.

Concernant les formateurs, outre les réunions d'équipe et temps d'échange et de réflexion en interne, plusieurs personnes ont régulièrement ou ponctuellement suivi des formations variées proposées par PAROL, Parcours et Orientation linguistique (GIP-FCIP, anciennement CRAPT-CARRLI), et d'autres réunions autour des questions d'apprentissage de la langue.

De même, l'association Tôt ou t'Art a continué de nous transmettre des propositions de rencontres et échanges dont des **animateurs** de notre équipe ont pu se saisir, en complément des bilans hebdomadaires faits en interne.

Les moyens financiers

En 2018, nous avons pu réaliser tous nos projets grâce :

- au soutien fidèle et important de la Ville de Strasbourg,
- à l'appui des villes de Bischheim, Dambach la Ville, Hœnheim, d'Illkirch-Graffenstaden, Mundolsheim, Ostwald, Schiltigheim
- à celui du Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg,
- aux subventions très conséquentes du Fonds Transmission et Fraternité et de la Fondation ACAT, qui nous viennent en aide pour la 3^{ème} année, et auxquelles est venu s'ajouter le reliquat attendu de la Fondation de France pour une action menée en 2016 et 2017
- à l'aide de l'ESP, Entraide et Solidarité protestantes (UEPAL)
- au soutien de partenaires de longue date, CARITAS, l'Action Chrétienne en Orient, le Centre Social Protestant (prise en charge d'une partie des aides badgé)
- aux contributions des bénéficiaires de notre accompagnement au recours CNDA
- à la mobilisation de nos adhérents et donateurs, dont plusieurs paroisses et associations, au travers du versement de soutiens financiers ponctuels ou réguliers, ou de l'organisation d'actions permettant de récolter des fonds pour nos projets, comme le Festival MUZ, des concerts et d'autres belles initiatives en notre faveur.

Un exemple parmi d'autres : les élèves d'une classe d'anglais du lycée des Pontonniers ont organisé une soirée théâtre avec plateau pour CASAS le 15 mars.

Toute notre reconnaissance et nos très sincères remerciements à chacun !

En fin d'année, nous renouons toutefois progressivement avec l'angoisse du lendemain, et ce pour deux raisons principales :

- La difficulté que nous rencontrons à trouver de nouvelles fondations ou d'autres partenaires (entreprises par exemple) prêts à nous soutenir, car les financements accordés par ces fonds, qui peuvent être importants, sont néanmoins toujours liés à un projet particulier et à sa réalisation sur un temps donné, un ou deux ans le plus souvent
- La perspective, avec l'application de la nouvelle loi, d'une très forte baisse des contributions des personnes accompagnées par CASAS dans leurs démarches devant la CNDA.

Précisions :

Depuis 2016, nous sollicitons de ces dernières, quand elles perçoivent l'ADA, une participation financière aux frais pour l'introduction d'un recours argumenté contre le rejet de l'OFPRA à l'égard de leur demande, avec une contrepartie systématiquement proposée, sous forme d'aide alimentaire. La baisse sévère du montant de l'allocation aux familles hébergées en hôtel se répercute déjà fortement dans nos comptes en 2018, sous la forme d'un net écart entre prévision et réalité. Quant à 2019... Les personnes placées en procédure accélérée (qui sont largement majoritaires dans notre public actuel) se voient retirer le bénéfice des conditions matérielles d'accueil, dont le versement de l'ADA, à compter de la réponse de l'OFPRA à leur demande s'il s'agit d'un rejet, et nous ne pouvons évidemment pas demander de contribution financière à des personnes sans ressource...

Des aides en nature

Comme toujours elles sont multiples et réjouissantes, à l'image de la fantaisie, de la créativité et de l'esprit de débrouille des uns et des autres pour venir en aide, au plus près des besoins exprimés !



Plusieurs personnes ont proposé ponctuellement ou sur de longs mois, voire tout au long de l'année, d'héberger des familles et demandeurs d'asile isolés quand le 115 ne pouvait pas les abriter.

Les paroisses protestantes Saint-Matthieu, du Temple-Neuf, du Bouclier et Sainte-Aurélie ont offert divers soutiens en nature, principalement sous la forme d'accueil et de mise à disposition : un logement, des salles bien équipées pour des cours de français, d'autres locaux encore pour des animations particulières – cours de tai-chi, concert, repas... – sans oublier l'accueil de notre Assemblée Générale !

Nous avons reçu plusieurs dons de livres et de matériel pédagogique en 2018, notamment de la part de l'Université de Syracuse, et des dons de jeux, de jouets et de peluches qui trouvent bien vite preneurs dès leur installation dans le coin enfants, sans parler des cadeaux et des friandises apportés aux enfants du mercredi !

La sortie neige ne pourrait se faire sans le prêt de chaussures, bonnets, gants et autres vêtements chauds, toute une entreprise puisqu'il faut bien sûr tenir compte des pointures et des tailles des participants dans notre appel...

Et les innombrables contributions gourmandes, plats pour enrichir le buffet de la fête de début d'année et de l'Assemblée Générale, biscuits, sucre, café et thé pour les pauses des cours de français, les permanences d'accueil, ou encore les réunions d'équipe et pots du vendredi soir tout au long de l'année, gâteaux à vendre à diverses occasions...

Et tous les coups de main souvent en urgence pour un souci informatique, et toutes les petites mains pour ranger, trier, nettoyer, réparer, recoudre l'épaule de Patafloche...



Si toutes ces choses et celles que j'oublie de mentionner ne sont pas quantifiées dans notre bilan, elles ne passent pas pour autant inaperçues.

Un grand merci du fond du cœur à tous!

Conclusion

Le monde associatif a peiné à faire entendre sa voix face à un discours politique bien rôdé : des intentions et des annonces pleines d'humanité, qui tranchent brutalement avec la réalité du texte de la loi de septembre 2018.

L'année s'est achevée dans l'attente anxieuse de la publication des décrets d'application de ce texte. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que le rapport d'activité 2019 décrira les ravages causés par son application dans la vie des personnes que nous accompagnons. Je peux d'ores et déjà vous annoncer combien nous nous efforcerons de continuer d'inventer des réponses originales et vivantes pour permettre aux demandeurs d'asile de mieux supporter ce temps suspendu de la procédure. Je peux d'ores et déjà vous annoncer combien les équipes de bénévoles, stagiaires et salariés continueront d'accompagner les demandeurs d'asile dans les méandres de leur procédure, en lien avec les avocats.

Nous savons pouvoir compter sur votre indéfectible soutien, adhérents et amis de CASAS, qui offrez aux salariées, aux bénévoles et aux stagiaires les moyens d'accompagner dignement les demandeurs d'asile.

Anne Marquis
Présidente



Annexes

Sigles

Composition du Conseil d'Administration et de l'équipe salariée

Revue de presse et autres communications

Bilan des visites de musée 2018, par Jean-Baptiste Defrance

Courrier d'alerte aux parlementaires

Sigles

AFASE	Aide financière de l'Aide Sociale à l'Enfance
ADA	Allocation pour demandeur d'Asile
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CASAM	Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile en Moselle
CEDH	Cour Européenne des Droits de l'Homme
CFDA	Coordination Française pour le Droit d'Asile (coord. nationale)
CIMADE	Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués
CMA	Conditions Matérielles d'Accueil
CMU	Couverture Médicale Universelle
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile
CODA	Coordination pour les Demandeurs d'Asile, autre nom de la PADA 67
CRE	Conseil des Résidents Etrangers
CSP	Centre Social Protestant
CTS	Compagnie des Transports Strasbourgeois
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
EDIAC	Centre de Formation d'Educateurs de Jeunes Enfants
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ETP	Equivalent temps plein
ERAGE	Ecole Régionale des Avocats du Grand-Est
ESTES	Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social, aujourd'hui ESEIS, École Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale
FLE	Français Langue Etrangère
HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OQTF	Obligation à Quitter le Territoire Français
PADA	Plateforme d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile
SEMIS	Société Evangélique Mission Intérieure Strasbourg

Composition du Conseil d'Administration

A compter de juin 2018

Présidente : Anne MARQUIS
Vice-président: Quentin URBAN
Secrétaire : Brigitte FICHET
Trésorier : Jean-Jacques SAGUIN

Président d'Honneur: Freddy SARG

Mamadou BAKAYOKO
Alice CHAVANNES
Paola DEL MONTE
Anne-Pascale GONNY
Laura MAJCHRZAK
Sietske MIRABEL
Sabine PFEIFFER SCHIFFER
Primavera RE-ROLLO
Viviane RISCH
Yilmaz SAHIN
François ZIND

Composition de l'équipe salariée en 2018

Pascale ADAM-GUARINO
Christiane HORVAT
Ivetta VARTIER
Blandine FABRE
Timothée BOSSELUT
Vivianna LE DROGO
Anna PETUKHOVA

STRASBOURG Demandes de titres de séjour

La file d'attente devient... numérique

24 associations impliquées dans l'aide aux personnes étrangères ont signé début janvier une lettre ouverte au préfet dénonçant des délais d'attente, pour l'obtention d'un titre de séjour, s'apparentant à un « blocage de l'accès aux droits ».

« Les personnes étrangères demandant un titre de séjour doivent désormais prendre rendez-vous en ligne. Mais cette étape de la démarche se transforme trop souvent en blocage dans l'accès à leurs droits », dénoncent 24 associations accompagnant des étrangers dans une lettre au préfet. Bien sûr, ce dispositif évite que des personnes intègrent une file d'attente nuitamment, dans le froid, sous la pluie, à l'extérieur du bâtiment de la place de la République pour des heures de calvaire à l'issue incertaine.

Mais les associations relèvent trois écueils dans cette nouvelle organisation. « Ce dispositif est inadapté au public étranger, d'une part par la difficulté à accéder à une connexion. D'autre part, du fait d'une maîtrise insuffisante de la langue française. » Les signataires du courrier pointent également la complexité d'utilisation du site « avec une prise de rendez-vous selon des critères réducteurs qui ne correspondent pas aux personnes relevant de plusieurs articles de loi ». Enfin, « la pénurie de propositions de rendez-vous » est catastrophique.

« Les délais d'attente concer-



La file d'attente physique (ici début 2017) s'est transformée en « un long couloir virtuel », dénoncent les militants d'une vingtaine d'associations. PHOTO ARCHIVES DNA - CEDRIC JOUBERT

nant une première demande de titre de séjour s'étirent sur 2 à 3 mois », raconte Françoise Pouloulet, de la Cimade. « Mais l'attente totale pour une réponse va jusqu'à 18 mois... Ce qui est épuisant et dommageable tant pour les étrangers malades que pour les personnes souhaitant faire des études ou travailler en France. »

« Je connais une militante asso-

ciative qui suit une famille palestiniennne, et avait décidé de prendre les rendez-vous en ligne pour quatre des membres de cette famille, au titre de leur maladie », raconte le psychiatre Georges Federmann, qui s'occupe de nombreux patients étrangers. « Trois lundis de suite, cette dame a tenté de réserver des créneaux, sans succès. » Georges Federmann raconte encore : « Il y a maintenant des tentatives de personnes relevant du service des étrangers de renseigner une demande pour un permis de conduire puis de se présenter avec leur dossier « titre de séjour »...

« Spécifiquement pour ce qui concerne les demandes d'ordre médical, depuis que l'instruction se fait par l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) et non plus par l'Agence régionale de santé, les délais ont été rallongés de 4 à 10-12 mois pour l'obtention d'une réponse », poursuit le psychiatre. « Cette politique vise à décourager les gens. Par

ailleurs, pour des personnes psychologiquement atteintes, elle aggrave de manière évidente leur état de santé. »

Contactée sur ces questions, la préfète du Bas-Rhin reconnaît « que l'OFII a connu des difficultés au premier semestre 2017 et qu'un stock important de dossiers s'est constitué. » Le service des étrangers réfléchit à « un ajustement du système de prise de rendez-vous qui consisterait à libérer des créneaux de renouvellement de titre (en baisse du fait des nouveaux titres pluriannuels de séjour) au profit des premières demandes. Étrangers malades et demandeurs du statut de réfugié pourraient, par ailleurs, bénéficier d'un système de rendez-vous spécifique », indique-t-on encore à la préfète. ■

MSK

» Les signataires du courrier seront reçus ce mardi 13 février par le préfet pour une « réunion d'information. »

QUELQUES CHIFFRES

La préfecture du Bas-Rhin met en ligne chaque lundi matin 1 200 nouveaux créneaux de rendez-vous pour les étrangers demandant un titre de séjour. Cette prise de rendez-vous en ligne est une étape obligatoire avant de pouvoir accéder physiquement à un guichet. Les 1 200 rendez-vous potentiels sur le site de Strasbourg sont disponibles sur une semaine à une échéance de deux mois et... épuisés trois à quatre heures après leur mise en ligne. Les demandes de séjour de la part d'étrangers malades ont concerné 1 400 personnes en 2017. Le service des étrangers a enregistré la même année 975 bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés). La possibilité de délivrer des cartes de séjours pluriannuelles mises en place depuis novembre dernier (en application de la nouvelle loi de séjour sur les étrangers) a bénéficié à 5 600 personnes en 2017.



La demande d'asile en France et dans le Bas-Rhin : quelques chiffres

Anne MARQUIS
Vice-présidente du CASAS

Je suis membre de l'association CASAS et je suis chargé dans un premier temps de vous présenter des chiffres sans vous assommer, ce qui n'est pas forcément le plus facile.

Les grandes variations dans le nombre des demandeurs d'asile sont plus corrélées aux variations des politiques menées par la France que par l'état du monde. Au milieu des années 80, les chances d'obtenir une protection se sont inversées : 36% en 2016, alors qu'avant 1985 plus de la moitié des demandes aboutissaient à une protection. En 2016, le nombre des demandeurs d'asile est sensiblement le même qu'en 1989. En 2017, l'augmentation a été plus importante et je reviendrai tout à l'heure là dessus car elle a été fortement médiatisée ces derniers temps.

D'où viennent les demandeurs d'asile ?

Les premiers pays de provenance ne sont pas des pays en guerre, mais des pays où l'État est déficient. Au niveau national, les demandeurs d'asile viennent dans l'ordre en 2016 du Soudan (9%), de l'Afghanistan (9%), de Haïti (8%), d'Albanie (7%) et de Syrie (6%). On voit que la Syrie arrive en cinquième position, même si c'est cette origine qui est fortement médiatisée. En 2017 ce sont presque les mêmes pays, mais dans un ordre différent : la Syrie est en sixième position.

Au niveau du Bas-Rhin, en 2016, vient en tête la Russie (12%), puis le Kosovo (10%), puis l'Afghanistan (9%),

Les demandes d'asile

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Premières demandes	41 254	45 925	45 454	59 335	63 935	73 802	+ 15,4%
Demandes mineurs accompagnants	14 001	14 536	13 859	15 133	14 436	19 428	+ 34,6%
Total des premières demandes	55 255	60 461	59 313	74 468	78 371	93 230	+ 19,0%
Réexamens*	6 213	5 790	5 498	5 607	7 355	7 525	+ 2,7%
Total des demandes	61 468	66 251	64 811	80 075	85 726	100 755	+ 17,5%

Décisions OFPRA	46 267	46 987	52 053	62 057	70 319	89 288	+ 27,0%
dont attribution de l'asile (A)	4 348	5 978	8 763	14 119	19 982	23 958	+ 19,9%
dont protection subsidiaire	1 185	1 106	1 940	2 822	7 661	10 914	+ 42,5%
Recours reçus par la CNDA	36 362	34 752	37 356	38 674	39 986	53 581	+ 34,0%
Décisions CNDA	37 350	38 540	39 162	35 979	42 968	47 814	+ 11,3%
dont annulations (B)	5 680	5 450	5 826	5 387	6 517	8 006	+ 22,8%
dont protection subsidiaire	1 390	1 179	1 581	1 554	2 006	2 607	+ 30,0%
Total attribution de l'asile (A)+(B)	10 028	11 428	14 589	19 506	26 499	31 964	+ 20,6%
dont protection subsidiaire	2 575	2 285	3 521	4 376	9 667	13 521	+ 39,9%

Sources : OFPRA ; CNDA

*Les réexamens incluent 142 réouvertures de dossiers anciens en 2017

puis l'Albanie (9%) et enfin la Syrie (8%). Il n'y a pas encore de chiffres pour 2017.

A l'association CASAS, nous aidons surtout les personnes qui ont été déboutées en première instance à faire le recours. Ces personnes sont majoritairement originaires de pays considérés comme sûrs : le Kosovo (23%), la Russie (15%), l'Arménie (13%), la Géorgie (11%) et l'Albanie (9%).

Il y a un effet d'annonce, puisque vous avez lu dans la presse récemment qu'il y avait en 2017 100.000 demandeurs d'asile. Ce qui correspond à 0,15% de la population française. On en parle beaucoup plus que le poids que ça représente dans la population ! C'est une annonce évidemment démonstrative, on parle de chiffres symboliques, de cap franchi, de record historique, c'est le même langage quand on parle de flux et d'arrivée massive. Maintenant, si on regarde plus précisément ce chiffre de 100.000, on se rend compte déjà qu'on ne nous parle pas des mêmes chiffres que les années précédentes, les personnes comptabilisées ne sont pas tout à fait les mêmes. Si on regarde ce chiffre brut de 100.000, on a une augmentation de 17% par rapport à l'année précédente. L'augmentation était de 5% entre 2015 et 2016, elle s'est donc accélérée. Jusqu'ici le chiffre qui était donné concernait le nombre de personnes majeures demandant l'asile pour la première fois en France. Là, dans les 100.000, sont comptabilisées

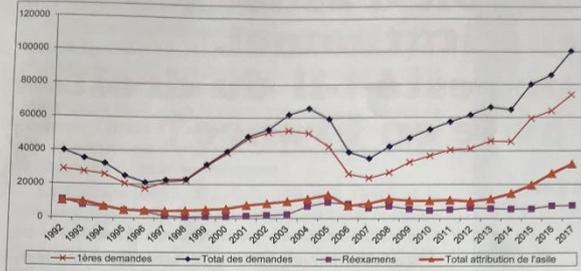
- les adultes arrivants pour la première fois pour demander l'asile,
- les mineurs accompagnants qui eux n'ont pas de dossier à faire puisqu'ils obtiennent la protection de leurs parents, sauf s'ils atteignent la majorité entre temps,
- les demandes de réexamen, c.à.d. ceux qui ont été déboutés mais qui ont de nouveaux éléments à faire valoir et qui peuvent présenter une nouvelle procédure auprès de l'OFPRA
- et aussi les personnes qui sont retournées dans leur pays d'origine et qui sont revenues pour demander une protection

Toutes ces personnes sont donc comptabilisées dans les 100.000. Si on en revient aux chiffres qui ont été donnés les années précédentes, on avait en 2016 environ 64.000 adultes venant demander l'asile pour la première fois et en 2017, précisément 73.689 et on nous en annonce 100.000...

L'augmentation annoncée dans les médias est de 17% et quand on regarde plus précisément comment on arrive à ces 17% on se rend compte qu'une partie importante de cette augmentation est due à la hausse du nombre de mineurs accompagnants c.à.d qu'il y a beaucoup plus d'adultes

In ELAN, Cahiers du FEC, n° de mars 2018

L'asile en France depuis 1992



Source : OFPRA

Les dix premiers pays pour les premières demandes d'asile¹⁾:

2016		2017	
Soudan	5 897	Albanie	7 633
Afghanistan	5 646	Afghanistan	5 989
Haïti	4 927	Haïti	4 939
Albanie	4 601	Soudan	4 488
Syrie	3 615	Guinée	3 781
Rép. Dém. Congo	2 551	Syrie	3 319
Guinée	2 336	Côte d'Ivoire	3 246
Bangladesh	2 276	Rép. Dém. Congo	2 942
Algérie	1 972	Algérie	2 459
Chine	1 855	Bangladesh	2 411

1) Premières demandes hors mineurs accompagnants et hors réexamens.

Source : OFPRA

qui viennent avec leurs enfants pour demander l'asile. Les mineurs accompagnants sont 32% de plus en 2017 par rapport à 2016. La hausse réelle est de 15% et non pas 17%.

Il existe plusieurs procédures de demandes d'asile. Il y a une voie normale et une procédure accélérée qui est défavorable aux demandeurs d'asile. Il est intéressant d'observer le nombre de demandeurs d'asile placés dans cette procédure accélérée qui leur est défavorable. En 2016, il y avait 32% des demandeurs d'asile qui étaient placés en procédure accélérée. En 2007 le nombre de demandeurs d'asile placé dans cette procédure était négligeable. Dans le Bas-Rhin, on est à plus de 44% de personnes placées

Demandes enregistrées dans le SI Asile au 31 décembre 2017 - France entière, tous pays

Type de demande au 31/12/2017	Enregistrées en 2017		Enregistrées avant 2017
	Demandes (hors mineurs accompagnants)	dont 1ères demandes (hors mineurs accompagnants)	
Normales	44 810	44 800 (A)	7 400 (C)
Accélérées	28 550	24 050 (B)	2 000 (D)
Dublin	25 980	25 950	
Total (hors mineurs accompagnants)	99 340	94 800	9 400

	Mineurs accompagnants		Réadmissions éteintes de mineurs accompagnants
	Mineurs accompagnants	dont 1ères demandes de mineurs accompagnants	
Normales	8 160	8 150	650
Accélérées	9 400	8 000	750
Dublin	3 260	3 250	
Total mineurs accompagnants	20 820	19 400	1 400

	Ensemble des demandes		Ensemble des réadmissions éteintes
	Ensemble des demandes	Dont 1ères demandes	
Normales	52 970	52 950	8 050
Accélérées	37 950	32 050	2 750
Dublin	29 240	29 200	
Total	120 160	114 200	10 800

Source : SI Asile - France entière, tous pays

par la préfecture en procédure accélérée. Depuis 2014, le Bas-Rhin est en moyenne à 15 points au-dessus des autres départements pour le placement en procédure accélérée. Depuis la mise en application de la loi de 2015, toutes les personnes qui font une demande de réexamen pour élément nouveau ou qui sont retournées dans leur pays et sont revenues sont toutes placées dans cette procédure prioritaire. Ceci n'est pas exigé par la loi ! Les chances pour ces personnes de bénéficier d'une protection sont particulièrement faibles. Le nombre de décisions prises par l'OFPRA a augmenté de 30% en 2017 et c'est dû à l'accélération des procédures et non à un nombre plus important de demandeurs d'asile.

En ce qui concerne les résultats : 27% de demandeurs d'asile ont obtenu une protection en 2017 par l'OFPRA et donc 73% n'ont rien obtenu. Cette proportion monte à 36% avec la CNDA (cour nationale du droit d'asile: instance de recours) qui rajoute 9 points au score obtenu par l'OFPRA. L'explication donnée par l'OFPRA c'est que certains pays ont peu de chances d'obtenir la protection. Ainsi un demandeur d'asile Albanais a 6,5% de chance d'obtenir une protection, un Haïtien 2,8%, un Syrien 95% de chance, un Afghan 83%, un Soudanais, 60%. Ces chiffres sont nationaux, il n'y a pas pour l'instant de chiffres pour le Bas-Rhin.

En ce qui concerne les résultats positifs, on en est dans le Bas-Rhin à environ 10 points au-dessus de la moyenne nationale. Là où la protection au plan national bénéficie à 36% des demandeurs d'asile, la proportion dans le Bas-Rhin est de 46%. Cela est vraisemblablement dû à la qualité et à la disponibilité du dispositif d'accueil et d'accompagnement qui existe dans le Bas-Rhin.

Je voudrais revenir sur la nationalité des personnes que nous recevons au CASAS où nous n'accompagnons que des recours. Parmi les 73% de demandeurs d'asile déboutés, environ 81% vont faire un recours. Parmi eux, environ 15% obtiendront une protection par la CNDA. Ce sont pour l'essentiel des personnes dont le pays d'origine est le Kosovo, la Russie, l'Arménie, la Géorgie ou l'Albanie. Quatre de ces pays figurent sur la liste établie par la France des « pays sûrs », pays dont l'Etat français estime qu'il n'y a pas lieu de venir en aide à leurs ressortissants.

Une des questions de l'assistance porte sur l'accélération de la procédure. Cette procédure est défavorable au demandeur d'asile dans la mesure où elle laisse moins de temps pour préparer et écrire le récit des événements qui ont amené le demandeur d'asile à chercher une protection en dehors de son pays. L'OFI a la possibilité de faire passer le demandeur d'asile d'une procédure accélérée à une procédure normale, en fonction de la vulnérabilité de la personne, mais l'OFI à ce jour n'a pas usé de cette prérogative.

Des parcours en impasse

Le projet de loi « asile et immigration » oppose réfugiés et migrants économiques, pour plus d'« efficacité » dans l'accueil. La réalité des dossiers traités actuellement montre un certain durcissement, déjà, dans l'examen des demandes, y compris pour des réfugiés « politiques ».

Le 14 février dernier, en commémoration du massacre de la Saint-Valentin, en référence à tous les réprouvés, et notamment aux réfugiés, le cercle Menachem Taffel drapait de noir la statue du monument aux morts, place de la République à Strasbourg. PHOTO DNA - Christian LUTZ-SORG

Kusoli Rody Meya, 37 ans, est citoyen de la République démocratique du Congo (RDC). Dans son « récit » à l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), cet homme explique avoir participé en janvier 2015 à la manifestation organisée à Kinshasa contre le projet de réforme électorale.

Arrêté par des agents de l'ANR, la police politique de Joseph Kabila, il explique avoir été transféré au camp militaire de Kokolo où il dit avoir fait l'objet d'actes de torture. Le 21 janvier 2015, ayant perdu connaissance, il a été transféré à l'hôpital militaire de la ville, dont il a réussi à s'évader. Craignant pour sa sécurité, explique-t-il, il a quitté le Congo pour rejoindre la France le 24 février 2016.

« Traumatisme psychique incontestable »

Ce « parcours » amène à la définition de réfugié politique. Kusoly Rody Meya a néanmoins vu sa demande au titre de l'asile rejetée par l'OFPRA, puis la CNDA (Cour nationale du droit d'asile). Accompagné par le psychiatre strasbourgeois Georges Federmann, il a déposé ensuite un dossier pour obtenir un titre d'étranger malade.

Dans ce dossier, pour lequel Monsieur Meya a accepté qu'on lève le secret professionnel, l'attestation du psychiatre est sans équivoque. « Ce patient est victime d'un traumatisme psychique incontestable. Il a dû quitter son pays pour échapper à la mort. » Les actes de torture ne laissent pas forcément de traces « lisibles » sur les corps, « mais un médecin peut capter la dimension traumatique de ces événements », explique Georges Federmann.

Son rapport conclut à l'impossibilité du traitement de ce patient en RDC, où il ne pourrait pas accéder à une thérapie associée au traitement dont il bénéficie en France. Si on part du principe qu'il est recherché comme opposant par un régime autoritaire, c'est une simple évidence.

Mais le service médical de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), qui instruit les demandes d'étrangers malades, ne s'occupe pas du régime politique de leur pays d'origine. La préfecture du Bas-Rhin a répondu à Monsieur Meya le 9 février par un « refus de délivrance du titre de séjour » assorti d'une obligation de quitter le territoire (OQTF).

« Au vu de l'avis rendu par le collège de médecins de l'OFII, indique l'arrêté préfectoral, le défaut de prise en charge médicale pour M. Meya ne devrait pas entraîner de conséquences d'une exceptionnelle gravité. »

« Récurrence de la suspicion »

« Par ailleurs, poursuit le document, l'état de santé de l'intéressé peut lui permettre de voyager sans risque vers son pays d'origine »... Concernant l'aspect politique du dossier, la préfecture tranche : « L'intéressé n'a apporté aucun élément nouveau permettant d'établir qu'il est exposé à des peines ou des traitements contraires à la Convention européenne des Droits de l'Homme. »

Une tribune parue dans le journal Le Monde du 4 avril, signée par des psychiatres et psychologues de toute l'Alsace (notamment Georges Federmann), appelle ce type de décisions de l'administration « la récurrence de la suspicion ». La lettre ouverte dénonce « la présomption de mensonge, qui repose sur tout demandeur d'asile et le place d'emblée dans une position d'imposteur et non de victime potentielle ».

« Les auditions sont rudes »

« J'ai eu à établir des dossiers pour des patientes victimes de viol », témoigne Vincent Feireisen, psychologue à l'EPSAN (Établissement public de santé Alsace-Nord) et également signataire de la tribune. « Les auditions sont rudes. À l'OFPRA, au CNDA aussi, puisque c'est, formellement, un tribunal. Il est arrivé que les femmes les plus fragiles, qui ont un discours confus du fait du traumatisme, soient jugées peu convaincantes. Mais de plus résilientes suscitent le doute parce qu'elles ont l'air de se porter bien... »

Pour ce qui concerne Monsieur Meya, dans l'obligation de quitter la France au 9 mars dernier, il est désormais clandestin. Le texte de loi qui arrive devant les députés ce lundi n'aurait pas changé grand-chose à son parcours administratif en France. Simplement, à l'avenir, il faudra que la personne étrangère fasse un choix entre le statut de malade ou de réfugié. En cas de refus, ses délais de recours seront raccourcis. L'efficacité, en l'occurrence, consistera surtout à délester les services préfectoraux.

Marie-Sophie Kormann

Des familles à la rue

Par Timothée Bosselut, élève-avocat en stage à CASAS et l'équipe du CASAS

Dans une tribune adressée aux DNA, l'équipe de CASAS témoigne des difficultés d'hébergement croissantes qu'éprouvent les familles arrivées à Strasbourg pour demander asile à la France, alors même que leur prise en charge par l'État relève de la loi.

« Depuis février 2018, soit à peine quelques mois, l'association CASAS a accepté de se charger d'une mission nouvelle, en servant d'intermédiaire entre les familles de demandeurs d'asile sans hébergement et une liste d'avocats volontaires. Les avocats contactés peuvent alors entreprendre des référés-liberté, dits "référés hébergement", auprès du tribunal administratif de Strasbourg, celui-ci ayant le pouvoir de contraindre l'OFII ou la préfecture à héberger en urgence.

Les familles sont le plus souvent reçues à CASAS lors des permanences, les lundis et jeudis matin, pour nous permettre de prendre connaissance de leur situation et ainsi évaluer leur vulnérabilité, afin de voir si un référé hébergement aurait des chances d'aboutir, condition pour qu'un avocat accepte de s'en charger. L'objectif est donc de trouver une solution durable, mais à moyen terme : jamais le soir même, plutôt la semaine d'après, voire celle qui suit.

Si une vulnérabilité "particulière" est décelée, la copie des documents de la famille est transmise à la liste des avocats volontaires, une quinzaine pour l'instant, accompagnée d'un descriptif complet de la famille et de sa situation.

Un exemple : "La famille B. est sans hébergement depuis trois semaines, couple de Géorgiens avec trois enfants en bas âge dont l'un de 10 mois. La mère souffre d'une leucémie pour laquelle elle a été hospitalisée à son arrivée sur Strasbourg. La famille dort dans une voiture, derrière la gare, et appelle le 115 tous les jours." »

«Trier» les familles en fonction de leur vulnérabilité est une curieuse et difficile mission, car toutes sont vulnérables

«Trier» les familles en fonction de leur vulnérabilité est une curieuse et bien difficile mission pour nous, car toutes sont vulnérables. Depuis février, plus de 100 familles sont venues à CASAS dans l'espoir de trouver une solution, ce qui représente environ 400 personnes avec des situations toujours différentes : arrivées depuis quelques jours, ou quelques mois, dormant dans une voiture, chez des compatriotes, dans un parc, avec

handicap, sans handicap... Sur ces 100 familles, une trentaine seulement ont pu être accompagnées dans une procédure en référé, et alors presque toujours obtenir une décision positive.

Un couple avec deux enfants, de 3 et 7 ans, qui dort dans un parc depuis déjà trois semaines, sans même quelques nuits proposées par le 115, est-il suffisamment vulnérable pour saisir le juge administratif ? On aimerait répondre par l'affirmative, bien sûr, car la vulnérabilité de la famille est évidente, mais la particulière vulnérabilité sera tout sauf évidente pour le juge. Lors de l'audience, l'OFII répondra en effet qu'il y a 120 familles dans le Bas-Rhin également composées d'un couple et de deux enfants en attente d'une proposition d'hébergement, et ce depuis plus longtemps que la famille en question.

Plus encore, le même jour à CASAS viendront huit autres familles, dont deux qui peuvent justifier d'une particulière vulnérabilité : l'une avec un bébé de 4 mois, l'autre avec un père amputé des deux jambes... Mais alors, que dire aux six autres familles qui parfois attendent depuis plusieurs semaines une proposition de l'OFII ?

Hasard du calendrier, le début de cette nouvelle mission pour CASAS correspond peu ou prou à un changement radical : la disparition du "115 familles".

Jusqu'à fin 2017, les familles de demandeurs d'asile qui venaient d'être enregistrées par la préfecture pouvaient contacter un numéro spécifique de la veille sociale, et bénéficier d'une prise en charge hôtelière le temps d'obtenir une éventuelle proposition d'hébergement stable de la part de l'OFII.

En raison du nombre grandissant de familles, la période d'attente d'une place d'hôtel s'est allongée au fil des mois, justifiant l'introduction de référés hébergement pour les familles les plus vulnérables, afin d'accélérer ces délais.

Finalement, en toute fin d'année, cette prise en charge hôtelière est discrètement passée du principe à l'exception. En d'autres termes, aujourd'hui, parmi les familles nouvellement arrivées, seules celles en possession d'une décision positive rendue à l'issue d'un référé hébergement peuvent bénéficier d'une mise à l'abri à l'hôtel. Pourtant, comme expliqué précédemment, les référés hébergement ne peuvent concerner l'intégralité des familles de demandeurs d'asile du Bas-Rhin, alors même que toutes ont droit à une prise en charge, qui plus est, non dans un dispositif d'urgence, mais dans un lieu d'hébergement adapté à l'accueil de réfugiés...

Ces familles sont donc de plus en plus démunies et nombreuses. Lorsque l'une d'elles arrive sur le territoire pour demander l'asile, par exemple un couple avec trois enfants mais sans handicap ou maladie grave, celle-ci va attendre environ deux semaines pour

pouvoir enregistrer sa demande d'asile, puis à nouveau plusieurs semaines (cette durée est très variable) pour obtenir une proposition d'hébergement de l'OFII.

Pendant ce mois et demi d'attente, où la famille va-t-elle dormir ? Vers qui peut-elle se tourner ? Combien de temps encore cette situation va-t-elle pouvoir perdurer ?

Quant aux demandeurs d'asile isolés, ils ne sont pas mieux lotis. En effet, s'ils disposent encore de la possibilité d'appeler le numéro d'urgence 115, les propositions d'hébergement qui leur seront faites ne seront que ponctuelles, en alternance avec de nombreuses nuits sans solution. Ces personnes savent par ailleurs qu'elles n'auront sans doute jamais rien de mieux : elles restent le plus souvent sans proposition d'hébergement stable de la part de l'OFII, jusqu'à l'issue de leur procédure d'asile. »

Communiqué de presse, 18 juin 2018

Strasbourg : un demandeur d'asile meurt dehors

Alvi CHAHBIEV est arrivé à Strasbourg pour demander l'asile. Il ne s'est pas vu proposer d'hébergement par les services de l'Etat. Il avait pourtant signalé que son grave état de santé nécessitait des soins immédiats. Il avait trouvé refuge avec son fils de 19 ans sous une tente. Il est décédé le mercredi 7 juin 2018, à proximité du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg.

L'article L744-6 de la loi du 29 juillet 2015 réformant le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et des demandeurs d'asile stipule que « l'Office français de l'immigration et de l'intégration est chargé de procéder, dans un délai raisonnable et après un entretien personnel, à une évaluation de la vulnérabilité du demandeur d'asile afin de déterminer, le cas échéant, ses besoins particuliers en matière d'accueil. »

L'évaluation de la vulnérabilité des solliciteurs d'asile, introduite par la loi de 2015, prévoit de donner, en s'appuyant sur les besoins particuliers décelés, priorité aux personnes les plus vulnérables pour l'accès à un hébergement.

Nous constatons que c'est loin d'être le cas. Depuis de nombreuses années nous observons, à Strasbourg comme ailleurs, une insuffisance chronique du système d'hébergement des demandeurs d'asile. Nous déplorons que la majorité d'entre eux ne puissent accéder à l'hébergement prévu par la loi, et que ce droit soit devenu une exception. Les demandeurs d'asile n'étant pas autorisés à travailler, ils sont totalement dépendants de l'aide de l'Etat pour leurs besoins premiers, et notamment leur hébergement.

Les conséquences du défaut de prise en charge peuvent être catastrophiques, comme le prouve le drame survenu à Strasbourg le 7 juin dernier. La vulnérabilité des personnes se trouve alors amplifiée: possibles expositions à la malveillance, risques d'agressions, de maladies ...

La directive de la commission européenne relative aux conditions d'accueil prévoit l'hébergement de tous les demandeurs d'asile. Nous en demandons l'application pleine et entière, en dehors de tout critère de vulnérabilité.

BULLETIN DE SOUTIEN

NOM - PRÉNOM

ADRESSE

TELEPHONE

MAIL

JE DÉSIRE SOUTENIR CASAS :

→ Par un don

(75% du montant de votre don dans la limite de 536 euros, puis 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable)

Virement

À la banque postale :
N° IBAN FR76 1027 8010 8400 025 6 8264 542
Ou au Crédit Mutuel
FR91 2004 1010 1501 6988 2P03 654 (CCP)

Chèque

→ en adhérant à l'association

Montant de la cotisation : 30 euros

Montant réduit de la cotisation : 10 euros
(pour les étudiants et personnes sans emploi)

Il est aussi possible de faire un don sur le site : www.casas.fr ou la page Facebook « association casas »

Comment pouvez-vous nous aider ?

- ▶ En consacrant une part de temps libre (après formation) pour :
 - accompagner la constitution des dossiers de recours
 - enseigner les bases du français et de la vie en France
 - assurer des permanences d'accueil
 - participer à l'accueil convivial des familles
 - interpréter, traduire
 - informer le public sur les questions liées au droit d'asile
- ▶ en adhérant à l'association
- ▶ ou encore en nous soutenant par un don.

CASAS poursuit son travail d'accompagnement à l'égard des demandeurs d'asile non-accompagnés par un Centre d'accueil des Demandeurs d'asile. Dans un contexte législatif complexe, nous pouvons répondre aux demandes grâce à une équipe forte de plus de 200 personnes bénévoles, stagiaires et de 4 permanentes salariées.

Nous demeurons particulièrement attentifs aux demandeurs d'asile les plus exposés, personnes fragilisées par leur parcours ou rencontrant des problèmes de santé, personnes âgées, jeunes majeurs, femmes isolées... Nous sommes aussi vigilants concernant les demandeurs faisant l'objet d'une procédure de réadmission dans un autre pays européen ou ceux venus d'un pays dit « sûr » et qui se voient appliquer une procédure accélérée, offrant moins de garanties...

CASAS

Association de droit local inscrite au Tribunal de Strasbourg depuis 1993. L'association ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux.



Le droit d'asile est prévu par la Constitution française ainsi que par la Convention de Genève datant de 1951 et ratifiée par la France. Les réfugiés sont des personnes en danger persécutées à cause de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social ou de leur opinion politique. Ils sont donc obligés de quitter leur pays.

Les missions principales de CASAS sont :

▼ ACCUEILLIR



Recevoir les personnes avec ou sans rendez-vous, répondre à leurs diverses demandes en proposant aux adultes, aux familles et aux enfants des moments de rencontre et de découverte culturelle, un service de domiciliation postale, des aides matérielles d'urgence...

▼ ACCOMPAGNER



Suivre, avec interprète, les demandeurs d'asile qui s'adressent à nous jusqu'à la clarification de leur statut, voire au-delà, en développant notamment une aide juridique de qualité à leur égard et une collaboration étroite avec les avocats désignés pour les défendre... Organiser des cours de français.



▼ SENSIBILISER

Répondre aux demandes d'information, au travers d'interventions extérieures, de notre site internet, de la publication d'un bulletin d'information. Accueillir de nombreux stagiaires, et plus largement, recevoir toute personne qui se souhaite pour un temps d'échange sur le droit d'asile, les difficultés rencontrées par notre public, et le travail concret mené par l'association pour tenter d'y remédier...

Situé au centre de Strasbourg, le CASAS (Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile de Strasbourg) agit depuis près de 35 ans pour la défense du droit d'asile. Il s'adresse aux demandeurs d'asile qui ne sont pas hébergés en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA). Entretien avec Pascale Adam-Guarino, directrice du CASAS.

Fort d'une équipe de 4 salariées et de 300 bénévoles, le CASAS traite environ 1000 dossiers par an. Cette association locale est financée, non plus par l'État, mais par des collectivités locales et des dons privés. Elle a été créée par un collectif qui comprenait plusieurs associations : Caritas, Amnesty International, la Cimade, le SSAE. Ces associations éprouvaient la nécessité d'un lieu spécialisé aux requêtes des demandeurs d'asile. Il n'y eut d'abord que des personnes bénévoles, puis une équipe salariée s'est constituée pour répondre aux questions des démarches juridiques.

ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER ET INFORMER

Les actions menées par le CASAS s'articulent autour de trois axes. **L'accueil et l'orientation** des demandeurs d'asile dans leurs différentes démarches et **leur accompagnement** dans la constitution de leur recours à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDAs) ou de leur dossier de réexamen, puis au long de la procédure. Elle propose également un **temps de découverte** du pays d'accueil et de la langue française. Enfin, elle **informe sur le droit d'asile en sensibilisant le grand public** aux difficultés spécifiques rencontrées par les personnes en quête de refuge.

Le **travail d'accueil** est la première préoccupation du CASAS. Il apporte son soutien aux demandeurs d'asile par un accueil chaleureux et de l'écoute et répond à des urgences matérielles pour obtenir par exemple des colis alimentaires ou une carte de transport. Il leur propose aussi de l'aide administrative et juridique. Deux permanences hebdomadaires permettent aux personnes de dire ce qui les préoccupe : introduire un recours, prendre des cours de



8 - REGARDS n° 81

(juillet-août 2018)

français, demander une domiciliation... L'autre apport de travail est **l'accompagnement juridique**. Pour introduire un recours à la CNDAs suite à la réception d'une réponse négative de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), plusieurs rencontres sont organisées pour un travail d'accompagnement en présence d'un interprète.

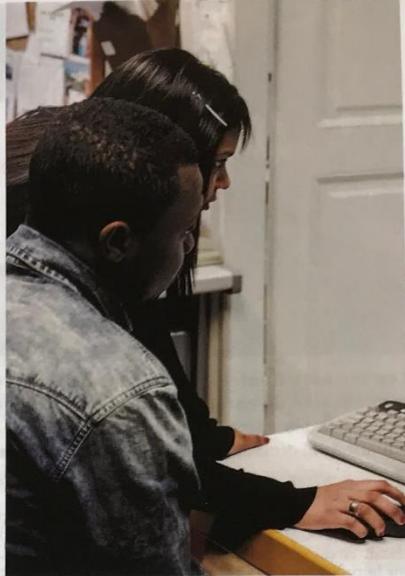
« Pour nous, rappelle la directrice, il est important que les personnes ne soient pas livrées uniquement à l'attente angoissante de la réponse à leur demande d'asile et aux démarches de survie. Nous organisons ainsi beaucoup d'animations, une session de cours de français sur l'été, un programme de quatre heures de français par semaine tout au long de l'année scolaire et offrons aussi des séances de soutien individuel. Nous proposons des temps de rencontres pour les familles autour d'un goûter et de petits ateliers d'activités manuelles. Il y a alternance de moments de rencontre au CASAS qu'on veut comme un lieu de repère, et de sorties, de séances de cinéma, de spectacles et visites divers. Par ailleurs, un atelier de théâtre et un atelier esthétique viennent de voir le jour et sont proposés à des adultes, afin de nourrir et solliciter la personne au-delà des seules démarches de la précarité, manger, dormir... »

Actuellement, le CASAS aide aussi les familles nouvellement arrivées qui n'ont pas d'hébergement et qui se trouvent dans une situation de précarité qui les rend très vulnérables.

UN TRAVAIL DE SENSIBILISATION

Un autre aspect du travail du CASAS est la **sensibilisation** du grand public, des partenaires associatifs et institutionnels lors de conférences, lors d'interventions dans des écoles, des paroisses, auprès des étudiants et lors de débats pour faire saisir les enjeux du droit d'asile et les difficultés rencontrées. En outre, la diffusion du bulletin biannuel *Voix de Traverses* permet de partager avec tous ceux qui soutiennent le CASAS ou s'intéressent à ces questions un aperçu très concret du travail d'accueil par le biais de témoignages d'acteurs de terrain.

À la question posée de la motivation des équipes, Pascale Adam-Guarino explique : « Je pense que ce sont principalement les rencontres et l'échange avec les personnes que l'on



accueille. Dans l'exil, elles ont perdu de nombreux éléments qui faisaient leur vie, par exemple un métier, un engagement associatif et ont laissé leur famille, leurs amis au pays. La personne est là dans un grand dénuement. On est de ce fait appelé à une grande vérité dans cette rencontre. On se retrouve face à face, deux êtres humains à essayer de s'entraider. Ensuite, de nombreuses personnes que nous avons accueillies ont trouvé important d'accueillir les autres à leur tour et viennent de manière spontanée rejoindre l'équipe, pour donner un coup de main, pour traduire... Il y a une réciprocité. »

Elle poursuit : « Au moment où s'écrivent les dispositions d'une nouvelle loi asile-immigration encore plus restrictive que la précédente et bien sûr - ces choses sont sans surprise - encore et toujours au détriment de personnes en quête de protection, au moment où s'élèvent de nouveaux murs et où abondent les sondages sur les étrangers soi-disant considérés comme trop nombreux par une majorité, il est significatif que nous recevions au CASAS une offre d'aide bénévole ou une demande de stage par jour, sans compter les sollicitations de toutes parts pour des informations et des interventions... C'est bien au niveau individuel que se manifeste d'abord cette vigilance, pour rester ouvert et à l'écoute. C'est sur ces prises de conscience et ces engagements personnels que l'on peut s'appuyer pour résister ensemble aux peurs et à l'ignorance, qui s'expriment à tant d'endroits, pour garder notre capacité d'indignation et demeurer humains. »

Corinne Curti

Contact :

Maison protestante
de la solidarité
2 rue Brûlée
03 88 25 13 03
casastrasbourg@wanadoo.fr
www.casas.fr
Association Casas

Les étrangers ne sont pas des ennemis. Nous sommes tous des êtres humains.



Cercle de silence de Strasbourg Manifestation pour les droits des étrangers

Le 30 de chaque mois, 18h-19h place Kléber

Les cercles de silence dénoncent les Centres de Rétention et le traitement inhumain des étrangers. Ils sont une protestation silencieuse ouverte à tous, née en 2007 à l'initiative des franciscains de Toulouse. Elle s'est répandue ensuite bien plus largement. L'énergie et l'intelligence de personnes voulant échapper à l'oppression, à la guerre, à une vie impossible, méritent mieux qu'une « reconduite à la frontière ».

Le sort fait aux étrangers c'est par exemple :

Le recours, devenu banal, à l'enfermement en rétention (en attendant l'expulsion) : jusque 45 jours, et bientôt peut-être 90. Il est une grande violence et dans un cas sur deux, la personne s'avère non expulsable.

L'Europe qui, en notre nom, ferme ses frontières et pousse les réfugiés à risquer la mort : chaque année des milliers de personnes se noient en Méditerranée. La France, timorée, n'accueille que quelques milliers de réfugiés du Proche-Orient.

Le (non)-accueil des demandeurs d'asile en France, dénoncé notamment par le Conseil de l'Europe. Ainsi, beaucoup sont mis à la rue, alors que l'État doit les loger durant l'examen de leur demande : de longs mois sans droit au travail.

L'enfer que la France organise pour les migrants à la frontière italienne, à Paris, à Calais...

Le non-droit Outre-Mer. La France expulse par exemple de Mayotte des enfants de parents vivant en situation régulière sur l'île.

Le maintien de milliers d'étrangers dans la précarité administrative : après des années ici, souvent en situation régulière, ils sont brutalement expulsés, arrachés à leur vie.

Tout cela est méconnu. Dans plus de cent villes, ce rassemblement en silence le crie : à Strasbourg, **depuis avril 2008**, à l'appel de 49 associations et syndicats dont la Cimade, CASAS, Vie Nouvelle, le SGEN-CFDT, le CCFD, La Fédération d'Entraide Protestante etc. (voir liste sur notre site).

**Face à tout cela, le silence dit plus que beaucoup de slogans.
Il oblige à s'arrêter, s'interroger. Il interpelle passant(e)s et responsables.
Venez vous y joindre, quelques minutes ou toute l'heure !**

Informations : <http://cerclesdesilence-alsace.fr>
fr-fr.facebook.com/LesCerclesDeSilenceStrasbourg

Contact : cerclesdesilence.strasbourg@gmail.com
Crédit photo de l'affiche : Vincent Hanrion

Dix ans de cercle de silence

Les cercles de silence, lancés en octobre 2007 par des franciscains de Toulouse et rapidement répandus partout en France, sont des rassemblements d'une heure par mois sur la place publique, pour amener les passants à s'interroger sur le sort fait aux migrants.

Sous les prétextes divers, en fonction des majorités au pouvoir, de réguler les flux migratoires, de protéger les frontières, de diminuer le chômage, de faire reculer le terrorisme, d'assurer la cohésion sociale... ou la sécurité, les autorités de ce pays n'ont cessé, dans une grande continuité, de rendre plus difficile le séjour des étrangers.

En restreignant de façon drastique les possibilités légales d'entrée sur le territoire, nos responsables politiques prennent le risque de rendre de plus en plus dangereux les chemins de l'exil. Près de 5000 morts par an en Méditerranée, probablement davantage dans le Sahara, à l'abri des regards, c'est le bilan catastrophique de la guerre que l'Europe mène contre un ennemi qu'elle s'invente. Le chiffre d'affaire des mafias de passeurs est le seul bénéfice palpable de ces politiques par ailleurs très coûteuses en fonds publics (une reconduite à la frontière revient en moyenne à 23000€ à la collectivité d'après une enquête du Sénat).

Le parti pris de suspicion généralisée des services de l'Etat dans l'examen des demandes d'asile et de séjour, la rétention administrative humiliante et destructrice pour les adultes et, concernant les enfants, condamnée par toutes les instances de défense des droits de l'homme (Défenseur des Droits, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Cour Européenne des Droits de l'Homme), n'est pas digne d'un Etat de droit. Certaines personnes renvoyées dans leur pays se retrouvent enfermées, torturées ou assassinées à leur retour, la France ou l'Europe considérant qu'elles ne risquent rien dans des pays comme l'Afghanistan, le Soudan entre autres, pourtant jugés dangereux et déconseillés aux ressortissants français.

Parce que 70 ans après la proclamation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme nous constatons que les droits et la dignité des exilés, des migrants, des demandeurs d'asile, ne sont toujours pas respectés, nous continuons, chacun à notre manière, à revendiquer leur application.

Le cercle de silence de Strasbourg « fêtera » ses dix ans le 30 mai prochain. Le silence n'est pas un cri mais il peut signifier plus que beaucoup de slogans. Le silence dérange parce qu'il oblige à faire une pause, à s'interroger, il interpelle. Aussi, nous nous rassemblerons ce 30 mai, pour marquer collectivement et symboliquement dans la durée notre protestation commune. Nous appelons à ce rassemblement, ce mois-ci et les suivants, tous ceux et celles qui veulent protester contre le sort fait aux étrangers : ce ne sont pas des ennemis. Nous sommes tous des êtres humains.

Le cercle de silence de Strasbourg se tient le 30 de chaque mois place Kléber de 18h à 19h.

Il est ouvert à tous ceux qui veulent s'y joindre, quelques minutes ou toute l'heure.

<http://cerclesdesilence-alsace.fr>

COLLECTIF POUR UNE AUTRE POLITIQUE MIGRATOIRE

Communiqué de presse 18 avril 2018

PROTEGER LES PERSONNES NON LES FRONTIERES

Les députés du parlement européen votent ce jour sur le pacte mondial des réfugiés; le collectif pour une autre politique migratoire

Dénonce :

- La mort ou la disparition en l'espace de 30 ans de près de 40 000 personnes aux frontières de l'Europe ; elles fuyaient les guerres, les dictatures, la corruption ; 2016 aura été une année particulièrement meurtrière (6400 personnes mortes ou disparues) et ces migrations ne sont pas prêtes de s'arrêter.
- Une situation qui est la conséquence de la politique migratoire européenne qui n'a pas mis en place des voies migratoires légales et qui confie (externalise) le contrôle de ses frontières à des pays tiers comme le Niger, la Libye, la Turquie , le Maroc afin que ces derniers moyennant finances stoppent les exilés en les confinant dans des camps au mépris des droits (humains) les obligeant à prendre des routes plus périlleuses et coûteuses.
- Les nombreux dispositifs qui trient, confinent, discriminent et bafouent les droits des exilés que ce soient les hotspots (en Italie et en Grèce), les camps, les bidonvilles, les jungles, les centres de rétention, les CAO et l'ensemble des procédures ou règlements existants (dont règlement Dublin). Tout est fait pour que les exilés ne restent pas et ne soient pas « visibles ».

Demande :

- Le respect du droit international et des droits humains
- La création de routes sûres et légales par l'Union Européenne.
- L'abandon de la proposition du règlement Dublin IV et une refonte du règlement Dublin avec une répartition réellement efficace et solidaire des demandeurs d'asile entre les États membres de l'Union européenne et les États associés
- La mise en place d'une véritable politique d'accueil soutenue par une volonté politique
- La ratification de la convention internationale de protection des travailleurs migrants et de leur famille
- La défense de la solidarité comme valeur fondamentale

ACAT, ALARMPHONE, ATMF, CASAS, CCFD-TS 67, CIMADE, Europe Cameroun Solidarité, AWA, F3M, LDH 67, Makers for Change, Médecins du Monde, Migrations Santé Alsace, MRAP, OXFAM, Pastorale des Migrants, Vie Nouvelle et quelques individuels

MUSEES DE LA VILLE DE STRASBOURG

Bilan des visites menées
au Musée d'art moderne
et contemporain de Strasbourg
et à l'Aubette 1928
en partenariat avec l'association CASAS
entre janvier et août 2018

*« Un acte d'hospitalité ne peut être que poétique. »
Jacques Derrida*



Par Jean-Baptiste Defrance

Préambule

L'idée de ce projet et de ce échange entre l'association CASAS et le musée d'art moderne et contemporain m'est venu grâce à la rencontre avec madame Gassama, qui travaillait pour CASAS en 2015 et qui était venue avec un groupe d'adultes pour suivre l'animation mots passe-frontières. Je me suis intéressé aux actions menées par cette structure qui est basée à Strasbourg depuis 30 ans puis j'ai rencontré sa directrice Pascale Guarino. Les actions menées par l'association s'articulent autour des trois axes suivants:

- Accueillir et orienter les demandeurs d'asile dans leurs différentes démarches et les accompagner dans la constitution de leur recours à la Cour Nationale de Droit d'Asile ou de leur dossier de réexamen, puis au long de la procédure
- Proposer des temps de découverte du pays d'accueil et de la langue française
- Informer sur le droit d'asile en sensibilisant le grand public aux difficultés spécifiques rencontrées par les personnes en quête de refuge.

Contexte

Depuis 2017, un partenariat se tisse entre l'association CASAS et les musées de Strasbourg, dans le cadre de visites/ateliers proposés aux personnes suivies par l'association accompagnés des bénévoles et des professeurs de français.

Public accueilli

Entre les mois de janvier et d'août 2018 plusieurs visites découvertes des musées de Strasbourg ont été effectuées avec un temps fort au mois de juin et juillet, et un atelier participatif autour des techniques de la gravure. Cet atelier a eu lieu au musée d'art moderne et contemporain encadré par Danny et Anne-Mei, à la suite d'une visite découverte autour de tableaux et de sculptures de la collection. Une visite inédite s'est déroulée mois d'avril afin de découvrir les salles de l'Aubette place Kléber avec le groupe de Brigitte Ammel et Brigitte Vialatte.

Parcours et outils proposés

Les visites proposées s'appuyaient sur des parcours de visites en fonction de l'accrochage dans les musées, notamment avec une nouvelle mise en espace des collections au MAMCS dans le cadre des 20 ans du musée. Je me suis donc appuyé sur des thèmes classiques comme le portrait, le paysage, l'art abstrait pour animer les visites, et faire découvrir des artistes connus comme Monet, Picasso,

Kandinsky, Arp... Voici un exemple de parcours de visite possible au MAMCS :

- Monet, Champ d'avoine aux coquelicots, 1890
- Picasso, Buste de femme, 1926
- Kandinsky, le Salon de musique, 1931
- H.Arnp, la Danseuse, 1925
- M.Lüpertz, le Berger, 1986
- S.Hubard, Village, 2009

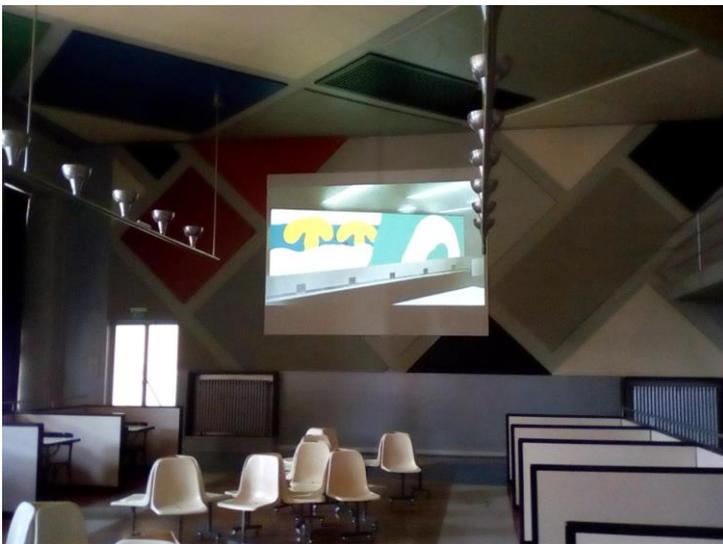
Pendant les visites d'une durée d'une heure trente, il me semblait intéressant de commencer par un temps où chacun des participants se présentent et où je raconte l'histoire du lieu. Un des enjeux pour ces visites étant de faire découvrir une culture européenne de l'art, et une histoire de la ville de Strasbourg et de sa région. Un autre enjeu essentiel en lien avec les professeurs de français bénévoles de Casas était de s'appuyer sur les oeuvres d'art présentées pour enrichir le vocabulaire des participants. La participation proposée se concentrait autour de deux supports de visites d'une part une fiche avec des mots de vocabulaire à remplir d'autre part un carnet où les participants étaient amenés à dessiner des détails des tableaux.

Afin de prolonger la visite deux suites étaient possibles soit un atelier de pratiques artistiques, soit un partage d'une boisson dans un café, ce qui permettait de commenter la visite passée.

Un nouveau lieu : l'Aubette 1928

Sur la proposition de deux professeurs de français bénévoles, l'idée est venue de faire lien avec le même groupe entre une visite au musée d'art moderne et une découverte des salles de l'Aubette 1928 imaginées par trois artistes : Hans Jean Arp, Sophie Taeuber-Arp et Théo van Doesburg.

Ce fut l'occasion de présenter l'histoire de ce lieu atypique, de déambuler dans les décors des différentes salles afin d'effectuer quelques croquis et enfin d'animer un atelier participatif à l'aide de grands carrés de couleurs au sol en écho à l'ambiance des salles.



Découverte du décor de la salle de l'Aubette 1928, et atelier participatif, place Kléber, mars 2018

Déroulement de la partie atelier au musée d'art moderne

Pour cette année l'atelier s'est déroulé au service éducatif du musée d'Art moderne et contemporain, avec des familles accompagnées par Anne Mei et Danny. L'idée de cet atelier était de découvrir différentes techniques de gravure, comme la technique d'impression à partir d'un plaque de polystyrène.

Pour le sujet de la gravure, il était inspiré de dessins effectués devant les oeuvres de la collection du musée, les participants sont partis souvent dans la direction des animaux et de la nature liées aux oeuvres de Arp. Je joins ici quelques photos de ce beau moment :



Perspectives

Dans le contexte actuel il me semble plus que nécessaire de continuer à proposer des découvertes des lieux culturels dans la ville de Strasbourg. Ces découvertes se structurent à des visites et des ateliers menés dans les musées de Strasbourg et permettent une approche de la langue française, de créer du lien avec les personnes présentes, et de proposer un autre temps autour d'une valeur universelle comme l'art.

Pour la rentrée prochaine nous pourrions choisir une thématique plus spécifique pour aborder les oeuvres dans les différents musées et proposer une édition liée aux dessins des participants pendant les visites.

Texte de la lettre d’alerte aux parlementaires du Bas-Rhin concernant le prochain de loi « asile – immigration » :

Strasbourg, le 7 février 2018

Monsieur le Sénateur,

Le Parlement est appelé prochainement à légiférer sur les thèmes de l’immigration et de l’asile. Les premières indications tendent à laisser entrevoir un durcissement des conditions d’accueil des étrangers en France.

Notre association œuvre depuis plus de 30 ans sur le terrain du droit d’asile. C’est assez dire combien nous sommes attentifs à tout ce qui touche ce domaine.

Nous sommes tout disposés à vous rencontrer pour vous faire part des aspects qui nous tiennent tout particulièrement à cœur et qui pourraient alimenter votre réflexion au moment du débat parlementaire, mais d’ores et déjà voici les points qui nous paraissent essentiels, à la lecture du texte de présentation des dispositions du projet de loi asile-immigration :

- Il n’est pas acceptable de voir remettre en question, sous le terme pudique d’ « aménagement », une des seules avancées de la loi de 2015, à savoir, le caractère enfin systématiquement suspensif de tout recours présenté à la CNDA, dans le strict respect du principe de non-refoulement figurant dans la Convention de Genève dont la France est signataire.
- De même la réduction du délai de recours devant la CNDA à 15 jours n’est pas plus entendable aujourd’hui qu’il y a 10 ans, quand cette même proposition a été examinée et rejetée par le Sénat.
- Nous émettons de grandes réserves sur le développement du recours à la vidéoaudience à la CNDA, procédé qui devra être choisi à titre exceptionnel et seulement pour le bien-être de requérants se trouvant dans l’impossibilité de se déplacer à la Cour - essentiellement pour raisons de santé.
- Rendre opposable la langue déclarée en Préfecture par des personnes qui, venant d’arriver et n’étant pas encore informées du déroulement de la procédure, ne saisissent pas l’enjeu de cette déclaration, nuira au bon travail de l’OFPRA : pouvoir se débrouiller pour donner quelques informations simples, en anglais par exemple, est tout autre chose que d’être capable de livrer dans cette langue tous les détails de son parcours et d’évoquer les événements les plus douloureux qu’on a dû traverser...
- Que veut-on dire par « permettre la notification par l’OFPRA par tout moyen » ? Le requérant dont le dossier a été rejeté par l’Office doit être mis en possession de la décision écrite et motivée prise à l’égard de sa demande, ainsi que du compte-rendu de l’entretien qu’il a eu à l’OFPRA, au moment-même où débute le délai pour faire appel de cette décision. Il doit par conséquent être destinataire

d'un courrier recommandé avec AR qui contiendra ces documents, indispensables à l'élaboration d'un recours en bonne et due forme.

Dans son introduction, le texte présentant les grandes lignes du projet de loi envisagé utilise des termes très positifs : « garantir le droit d'asile », lui « redonner (sa) pleine portée », en « améliorant le traitement des demandes et les conditions d'accueil ».

Pendant, comme pour décliner concrètement ces objectifs, sont ensuite annoncées des mesures :

- insuffisantes : ce n'est pas l'ouverture de 7500 places de CADA sur deux ans qui va combler les énormes lacunes du dispositif d'accueil, alors qu'au niveau national, plus de 40% des demandeurs d'asile ne sont pas hébergés
- qui confondent efficacité et rapidité, le raccourcissement des délais et le durcissement des dispositions se faisant systématiquement au détriment des demandeurs d'asile
- de renforcement de la protection, mais uniquement pour des personnes déjà protégées (bénéficiaires de la PS ou du statut d'apatride)
- et concernant les conditions matérielles d'accueil, des mesures très directives et des échanges d'information... déjà en place.

Avant de légiférer à nouveau, il s'agirait d'appliquer une loi qui commence seulement à produire ses effets, afin de prendre le temps de voir comment l'améliorer réellement, au bénéfice des personnes victimes de persécutions ou craignant de l'être, et non en faveur de la froide « gestion des flux ». Comment, sans tomber dans l'arbitraire, distinguer d'emblée les personnes éligibles au statut de réfugié des autres ?

Rien ne fait en effet obstacle, dans les dispositions légales actuelles, à ce que les demandeurs d'asile soient dûment pris en charge en Centre d'Accueil comme ils devraient tous l'être, et dans cette attente, à être hébergés par la veille sociale et à percevoir régulièrement et non sporadiquement l'allocation qui leur est due...

Le contraste est dur, entre l'annonce des intentions et les constats que nous faisons chaque jour dans nos permanences d'accueil.

Depuis décembre dernier, toutes les nouvelles familles qui arrivent à Strasbourg à la recherche d'une protection qui leur fait défaut dans leur pays d'origine sont laissées à la rue.

Espérant qu'il vous sera possible de nous recevoir, et demeurant à votre disposition, nous vous prions de recevoir, Madame la Sénatrice, l'expression de nos respectueuses salutations.

Jacques Scheer
Président

Avec, parmi de multiples appuis, le soutien de :

Ville de Strasbourg
Villes de Bischheim, Dambach la Ville, Hœnheim, Illkirch-Graffenstaden, Mundolsheim,
Ostwald, Schiltigheim
Fondation ACAT
Fondation de France
Fonds Transmission et Fraternité
Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg
ESP UEPAL
CARITAS
ACO
CSP

Imprimé par la Banque CIC Est

Photo de couverture: Antonio Guarino

CASAS *Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg*
2 rue Brûlée 67000 STRASBOURG
Tél 0388251303 Fax 0388240583
contact@casas.fr www.casas.fr

2, Rue Brûlée

C'est une salle des pas perdus, le salon des exodes,
Un speed-dating au ralenti. Voyageurs restés à quai,
Il ou elle va, nous allons, vous allez, tu vas, je vais
Au défilé sans public des exils à la mode.

C'est un petit commerce d'espoirs périssables.
Dans un port étranger, le poste de secours,
En rade ; à l'abri du vent, l'atelier des recours,
Des mémoires incertaines, des récits improbables.

C'est une bourse internationale. J'y investis
Mes bonnes actions et j'en reçois les bénéfices
Sur un compte secret. Bénévole ? C'est un artifice !
Capitaliste sentimental ! Chercheur d'emploi pour la vie !

C'est un casino, la roulette : faites vos jeux
De mots, personnels et circonstanciés; misez
Dessus tout ce qui reste après avoir tout dépensé,
Et rien ne va plus ! Impair et passe un regard bleu.

